

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
NICE COTE D'AZUR**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**réunion du 12 décembre 2008**

La séance est ouverte à 8 h 05 par Monsieur Christian Estrosi,  
président de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur

**M. LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, je vous remercie de prendre place.  
La séance va débiter et je vous propose de désigner monsieur Christophe  
Barbosa secrétaire de séance en lui demandant de faire l'appel.

*(Monsieur Barbosa procède à l'appel des conseillers communautaires.)*

Je vous remercie. Le quorum étant atteint, je déclare ouvert notre conseil  
communautaire et je présente le rapport 0.1.

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,  
PRESIDENT**

**0.1 COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR  
DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT :  
- COMPTES RENDUS DES BUREAUX COMMUNAUTAIRES  
DES 17 SEPTEMBRE ET 24 OCTOBRE 2008  
- DECISIONS DU PRESIDENT.**

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous propose de prendre acte des comptes rendus des  
bureaux communautaires des 17 septembre et 24 octobre 2008, des  
131 décisions que j'ai prises entre le 15 septembre et le 20 novembre 2008. Il n'y  
a pas de vote, il s'agit d'une simple information

***Le conseil communautaire prend acte.***

**0.2 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION NICE COTE D'AZUR 2018 – CONVENTION D'OBJECTIFS.**

**M. LE PRESIDENT.**- Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Nice Côte d'Azur 2018 et d'une convention d'objectifs dans le cadre de la préparation du dossier de candidature à l'organisation des jeux olympiques d'hiver de 2018 qui doit être déposé devant le conseil national olympique sportif français avant le 15 janvier prochain.

Je vous propose à cet effet de reconnaître l'intérêt communautaire des actions menées par l'association Nice Côte d'Azur 2018 représentée par son président, l'ancien champion de France de ski Luc MORISET, et d'autoriser l'octroi d'une subvention de 30 000 euros à l'association.

Je rappelle que les rapporteurs des commissions, Henri ROUX pour la commission du développement culturel, touristique et sportif, et Gilbert ANTOMARCHI pour la commission des finances, m'ont transmis un avis favorable.

**M. GAECHTER.**- Monsieur le président, chers collègues, s'agissant de cette première demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération, je voudrais intervenir sur le règlement pour signaler à l'assemblée que nous n'avons aujourd'hui aucun chiffrage de l'ensemble de l'opération. Dans *Nice Matin*, nous avons régulièrement des annonces, des projets les uns derrière les autres qui sont, pour certains, pour le moins surprenants en termes de faisabilité, mais à aucun moment, à part vos annonces avant le dépôt de la candidature du chiffre que vous avez annoncé de 100 millions d'euros, nous n'avons eu aucun chiffrage de l'ensemble de l'opération. Cela me paraît pour le moins surprenant alors qu'a priori le dossier avance assez vite du côté du Palais des Rois Sardes. C'est le premier point.

Le deuxième point, je pense qu'il faut que nous ayons tous à l'esprit que si Nice est retenue mi-mars, nous allons aller dans un dernier carré, si vous me permettez l'expression, et nous allons aller également vers des engagements financiers très importants sachant que la ville qui paraît la plus favorite, Munich, envisage plus de 40 millions d'euros simplement en communication, en lobbying.

Aujourd'hui nous n'avons aucun chiffre concernant l'ensemble de l'opération, or nous allons éventuellement vers un financement assuré au niveau de la communication si Nice est retenue. Ceci est pour le moins surprenant, il me paraissait important de le signaler à l'assemblée.

Je voudrais également souligner qu'en tant qu' élu niçois, j'ai demandé le cahier des charges le 27 octobre à monsieur le maire par courrier afin d'apprécier à quoi nous engage cette opération. Je ne l'ai toujours pas. Il s'agit tout simplement de rétention d'information et, monsieur le président, vous m'empêchez aujourd'hui de faire mon travail d' élu, d'être plus au fait de la

situation et d'avancer éventuellement certaines propositions qui se voudront constructives.

Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur ce dossier que vous venez de nous présenter.

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur GAECHTER, je vous remercie de votre abstention. Le seul fait que vous sous-entendiez que nous pourrions nous retrouver face à Munich fait que vous portez déjà un jugement très favorable sur ce dossier puisque, par anticipation, vous imaginez que nous puissions être retenus le 15 mars face à Grenoble et Annecy. Je vous remercie donc de toute la confiance que vous accordez à la candidature de Nice Côte d'Azur.

Je mets maintenant aux voix : qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

***La délibération 0.2, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

**S'abstiennent :** - ***Monsieur Michel SANTINELLI (Cagnes-sur-Mer)***  
 - ***Monsieur Paul CUTURELLO (Nice)***  
 - ***Monsieur Remi GAECHTER (Nice)***  
 - ***Madame Catherine ALINAT (Vence)***

Avant de débiter l'examen des autres dossiers, je sollicite l'autorisation du conseil communautaire pour rattacher à l'ordre du jour la délibération 1.4 relative à la mise à disposition de services avec la ville de Nice qui vous sera présentée par Louis Nègre. Y a-t-il des objections ? S'il n'y a pas d'objection, ce rapport 1.4 sera donc rattaché à notre ordre du jour.

***Le rattachement du rapport 1.4 à l'ordre du jour de la séance, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.***

Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, vice-présidente, devant me représenter à une réunion importante en préfecture pour préparer le programme « logement » pour l'année 2009 avec les services de l'Etat, je vais lui passer immédiatement la parole pour la présentation de ses délibérations.

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
 MADAME DOMINIQUE ESTROSI-  
 SASSONE,  
 VICE-PRESIDENTE**

**Mme ESTROSI-SASSONE**.- Monsieur le président, mes chers collègues, les délibérations que je vais vous présenter illustrent tout ce que la Communauté d'Agglomération met en œuvre pour faire redémarrer la chaîne du logement à

partir de l'hébergement d'urgence, des places en résidence sociale en passant par les logements sociaux, les logements intermédiaires, et bien sûr le volet de l'accession à la propriété, sans oublier ce qui est mis en route dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

**15.1 DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT – MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT LA PRODUCTION DE LOGEMENT DE LA SOCIETE D'HABITAT ET DE LOGEMENT DES ALPES-MARITIMES SOHLAM.**

**Mme ESTROSI-SASSONE**.- Il s'agit de la modification du protocole d'accord concernant la production de logements en diffus par la société d'habitat et de logement des Alpes-Maritimes SOHLAM. Ce protocole d'accord a dû être modifié puisque, malheureusement, et je m'en étais ouverte avec vous en conseil municipal de la ville de Nice, le Conseil régional a choisi de se retirer de la signature de ce protocole d'accord. Nous devons donc aujourd'hui délibérer à nouveau en enlevant la part du Conseil régional.

La commission logement : monsieur GRIOT donne un avis favorable.

La commission des finances : monsieur BARBOSA donne un avis favorable.

***La délibération 15.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**15.2 DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT – AGREMENT ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE ANONYME PARLONIAM POUR LA CONSTRUCTION DE 44 LOGEMENTS EN PRET LOCATIF SOCIAL « LA BARMASSA » AVENUE GENERAL GALLIENI A VILLEFRANCHE-SUR-MER AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME PLH 2008 ET PIERRE 2008.**

**Mme ESTROSI-SASSONE**.- C'est une opération importante qui fera plaisir à M. le maire de Villefranche-sur-Mer qui s'est particulièrement impliqué depuis de nombreuses années dans ce dossier. Malheureusement, ce dossier a connu par le passé un certain nombre de dysfonctionnements, de recours intempestifs.

Aujourd'hui, on voit le bout du montage du dossier puisqu'il s'agit de l'agrément et de l'attribution d'une subvention à la société anonyme PARLONIAM pour la construction de 44 logements en prêt locatif social situés à la Barmassa à Villefranche-sur-Mer, et l'affectation d'une autorisation de programme.

Les recours sont tombés, Monsieur le Maire, les travaux pourront donc démarrer puisque le financement a été bouclé avec la participation du fonds d'aménagement urbain. Je crois que les fondations commenceront dès la fin de l'année 2008. L'opération se fera en deux tranches. Je signe avec plaisir cette

opération importante pour la commune de Villefranche-sur-Mer qui va augmenter l'offre de logement de 44 logements.

La commission logement et politique de la ville : monsieur GRIOT donne un avis favorable.

La commission des finances : monsieur BARBOSA donne un avis favorable.

***La délibération 15.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**M. GAECHTER.**- Madame la vice-présidente, je ne fais pas partie de cette commission logement et je voudrais vous poser la question suivante : ce programme comprend-il des énergies renouvelables ? Cette opération va-t-elle dans le sens de ce que nous souhaitons tous aujourd'hui, à savoir le solaire, les bâtiments passifs, etc. ? Une délibération proposée par monsieur Henri REVEL va dans ce sens et je voulais savoir si cette délibération va dans le même sens ?

**Mme ESTROSI-SASSONE.**- Le premier adjoint de Villefranche-sur-Mer va pouvoir vous répondre. Ce dossier a été monté de nombreuses années en arrière et, à ce moment-là, peut-être que ces préconisations et ces objectifs n'avaient pas été pris en compte mais aujourd'hui, grâce à la demande insistante de la Communauté d'Agglomération surtout dans les projets de constructions neuves pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement, je pense que cela doit être prévu et il doit être possible de le demander à la société PARLONIAM et à son architecte.

**M. MANGIAPAN.**- Je voulais confirmer les propos de madame ESTROSI-SASSONE, à savoir que le programme date de quatre ans et qu'à l'époque nous n'avions pas les mêmes préventions. Nous avons demandé à la société PARLONIAM d'inclure tout ce qui touche les chauffe-eau solaires et comme l'appel à projets au niveau des entreprises n'a pas démarré sur ces lots, ils se sont engagés à le faire, nous serons donc dans les règles.

Mais à Villefranche-sur-Mer nous n'avons pas besoin de chauffage, il fait suffisamment beau !

**Mme ESTROSI-SASSONE.**- On me signale également que le projet tend vers les conditions d'obtention de la norme au niveau de l'isolation intérieure et des doubles flux avec pompes à chaleur.

**M. GAECHTER.**- Je vous remercie. Si je peux avoir au fur et à mesure de l'évolution du projet quelques éléments techniques, cela m'intéresserait.

**Mme ESTROSI-SASSONE.**- Nous n'y manquerons pas.

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur GAECHTER, d'abord vous avez raison ; c'est votre rôle et votre engagement politique est fondé là-dessus aussi, le mien aussi sans doute, peut-être plus fort que le vôtre.

**M. GAECHTER**.- Plus écolo que moi !

**M. LE PRESIDENT**.- Oui, je pense sincèrement. C'est mon engagement, c'est mon projet, et c'est celui qui a guidé ma volonté d'être à la tête de la ville de Nice et pour lequel mes collègues ont accepté de me faire confiance ici. Je l'ai aussi bien fait pour Nice Meridia pour lequel pourtant mon prédécesseur avait accordé des permis de construire, etc..., avec un projet prêt à démarrer pour lequel j'aurais sans doute perdu devant les juridictions administratives si j'avais engagé une démarche pour le remettre en cause car j'aurais engagé une démarche pour le remettre en cause.

Mais j'ai demandé au promoteur de Nice Méridia, qui était la première opération à démarrer dans Ecovallée, après que j'aie obtenu le décret en Conseil d'Etat pour l'Opération d'Intérêt National, de réviser complètement le programme pour qu'il corresponde aux critères que vous venez de rappeler. J'ai eu sans doute la chance d'avoir face à moi un promoteur qui avait peut-être aussi l'ambition de s'inscrire durablement dans ses relations et ses partenariats avec la collectivité, et qui s'est dit qu'il valait mieux que cette première opération d'aménagement au cœur de l'Opération d'Intérêt National soit la plus représentative possible pour ne pas nous décevoir.

De toute façon, j'aurais engagé des procédures pour ralentir et freiner le projet et tenter tout ce qui était possible pour le remettre en cause, tant ce projet était immonde et ignoble à Nice Méridia et tout le contraire de ce que l'on peut espérer en matière de développement durable.

Je remercie monsieur MANGIAPAN, le premier adjoint de Villefranche-sur-Mer, de ses propos. Je rappelle que le cadre de la communauté urbaine nous amènera à définir aussi des règles en matière de droit des sols et donc forcément des exigences sur la qualité du bâti. Désormais, nous n'accepterons plus jamais ce qui ne serait pas aux normes, y compris sur les projets antécédents que nous devons revoir les uns après les autres, je le demande à madame ESTROSISASSONE. On ne peut pas me dire ici que c'est un projet qui remonte à cinq ans et faire comme s'il ne s'était rien passé depuis cinq ans. Tout ce qu'il faut reprendre à zéro sera repris à zéro, parce que cinq ans après nous avons des données que nous n'avions pas alors. Nous sommes parfaitement d'accord là-dessus, c'est une exigence pour nous.

Je n'ai pas pu négocier avec monsieur BORLOO la 225 000 volts enterrée, validée par tous dans le Grenelle de l'énergie que j'ai organisé, y compris avec les plus farouches associations opposantes, et en m'engageant en contrepartie à faire baisser la consommation, en m'engageant sur des programmes d'économie d'énergie et de la production d'énergie à partir de nos ressources naturelles pour compenser la différence entre la 225 000 et la 400 000 volts initialement prévue, je ne peux pas prendre ces engagements d'un côté et en même temps ne pas les faire respecter au cœur de notre institution.

Je demande que tout ce qui était imaginé avant, tout ce sur quoi nous avons travaillé avant soit revu et que plus aucun programme ne puisse sortir sur la référence que cela avait été étudié quatre ans auparavant.

Je vous remercie de votre intervention qui me permet d'insister là-dessus et qui me permet aussi de vous apporter une réponse complémentaire sur la raison pour laquelle vous n'avez pas encore le dossier demandé, sous-entendu que je le garderais secret.

Je vous réponds : nous sommes soumis à des règles très strictes, nous sommes surveillés, nous avons des inspecteurs chaque semaine qui viennent voir comment nous travaillons, je n'ai pas le droit de rencontrer certaines personnalités, pas le droit de diffuser certaines informations, d'inviter des journalistes aux frais de la collectivité, je n'ai pas le droit de rencontrer des personnes censées voter pour le choix de la candidature et je n'ai pas le droit de diffuser le cahier des charges.

Je vous signale que suite à votre demande, j'ai écrit au Comité National Olympique —puisque le cahier des charges lui appartient, il ne m'appartient pas, et il est tenu au secret par les personnes qualifiées qui ont à travailler dessus— pour savoir s'il m'autorise à vous le communiquer. Je ne vous le communiquerai que si je suis autorisé par le Comité National à le faire car sinon je prendrais le risque que mon dossier ne soit même pas recevable le 15 mars prochain. Je ne demande qu'une chose, c'est qu'il m'y autorise mais ce n'est pas la décision de Christian ESTROSI, c'est celle de monsieur SERANDOUR et de l'ensemble du Comité National Olympique.

**M. GAECHTER.** - Cela pose deux problèmes :

Depuis le 27 octobre, vous auriez pu m'aviser par courrier de ce que vous venez de me répondre aujourd'hui après vous l'avoir réclamé en pleine séance. C'est le premier problème.

Le deuxième problème qui n'est pas le moins important, c'est qu'effectivement, je confirme ce que j'ai dit tout à l'heure : on travaille complètement dans le flou dans cette opération. Lorsque vous nous demandez une subvention aujourd'hui au niveau de la Communauté d'Agglomération, que vous allez la faire voter ou peut-être a-t-elle été votée au niveau du Conseil Général des Alpes-Maritimes ou quand vous allez nous la faire voter ou elle sera votée au niveau de la ville de Nice, je maintiens ce que j'ai dit : nous allons dans une candidature sans savoir où nous mettons les pieds sur un plan financier.

Nous vous écoutons, nous vous lisons très régulièrement dans le quotidien *Nice Matin* sur tel et tel projet, telle et telle ambition, telle et telle argumentation, etc., mais le contribuable niçois et le contribuable du département ne savent absolument pas où va cette candidature en termes d'impacts financiers.

Je ne parle pas des impacts environnementaux, nous avons eu l'occasion d'en débattre ensemble il y a quelque temps et je pense que nous aurons l'occasion

de le faire à nouveau mais, sur un plan financier, au moment où nous avons des problèmes de budget dans les différentes collectivités locales, il ne faut rien se cacher de la situation, nous ne savons absolument pas où nous allons avec cette candidature pour Nice 2018. Cela me paraît pour le moins surprenant.

Lorsque j'affirme que si Nice est retenue, et chacun en pense ce qu'il en veut, nous aurons environ 40 millions d'euros à consacrer à du lobbying, c'est le terme et pas un autre, cette somme nous paraît démesurée par rapport aux finances publiques de la ville de Nice et de la Communauté d'Agglomération et par rapport à des besoins en logements sociaux, tout simplement.

**M. LE PRESIDENT.**- Ecoutez, monsieur GAECHTER, je ne vous laisserai pas attaquer sur ce terrain et laisser croire cela. C'est une candidature qui ne peut que rapporter.

C'est comme quand votre collègue monsieur ALLEMAND au conseil municipal de Nice, trois semaines avant l'organisation du Marathon International, 2<sup>e</sup> marathon de France, nous disait qu'il n'était pas favorable à cette épreuve qui coûte quelques dizaines de milliers d'euros d'organisation à la ville de Nice.

Le résultat a été 38 nations présentes, des associations venant de 97 départements qui pendant dix jours, à la période la plus creuse de l'année, ont occupé l'hôtellerie, le commerce, l'activité économique et sociale du département entre Nice et Cannes. Depuis, je n'ai plus entendu parler M. Allemand sur ce sujet !

Nous sommes classés 2<sup>e</sup> marathon international de France et les Kenyans qui ont gagné dans des temps approchant le record du monde du marathon ont dit que c'était le plus beau marathon du monde. Permettez-moi de vous dire que cette image qui a fait le tour du monde entier n'a pas de prix. Lorsque l'on m'appelle de Sydney en me disant : « *C'est extraordinaire, on a vu pour la première fois des images de Nice à la télévision australienne, des images de son massif alpin* » je ne m'en plains pas. Beaucoup d'amis australiens m'ont dit : « *Tu es Niçois ? C'est incroyable que vous ayez tout cela sur place, mais on va y aller !* »

Rien qu'en deux mois et demi de campagne sur les jeux olympiques, les 30 000 euros de subvention de la Communauté d'Agglomération, de la ville et du Conseil Général des Alpes-Maritimes sont amortis depuis longtemps et ce ne sont pas les responsables économiques du département qui s'en plaignent.

Maintenant, si vous voulez appartenir simplement aux 6 % dans un sondage qui doutent de la candidature là où ils sont près de 80 % dans le département à avoir été sondés par Sofres et à dire qu'ils suivent à fond, et les autres qui ne se prononcent pas, qui observent et qui sans doute rentreront dans ceux qui viendront soutenir demain, restez dans ces 6 %, monsieur GAECHTER, cela ne me pose aucune difficulté.

Madame Estrosi-Sassone, vous pouvez poursuivre.

**15.3 DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT – AGREMENT ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE HABITAT 06 POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION DE 5 LOGEMENTS EN PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL « SUZI SOLIDOR » PLACE DU CHATEAU A CAGNES-SUR-MER – AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME PLH 2008 ET CREDITS PIERRE 2008.**

**Mme ESTROSI-SASSONE.**- C'est une opération intéressante de logement social, Monsieur le Maire, celle que nous avons inaugurée dernièrement entre la réhabilitation et les constructions neuves ; il y a une petite opération en plein haut de Cagnes et je pense que vous avez aussi l'ambition d'en faire du logement à destination plus particulièrement d'artistes.

La commission logement et politique de la ville : monsieur GRIOT donne un avis favorable.

La commission des finances : monsieur BARBOSA donne un avis favorable.

**M. CUTURELLO.**- En tant qu'administrateur de COTE D'AZUR HABITAT 06 je ne participe pas au vote et je ne dois pas être le seul d'ailleurs.

***La délibération n°15.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Les membres du conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat ne prennent pas part au vote.***

**15.4 DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT – AGREMENT POUR LA TRANSFORMATION PAR LA SOCIETE ADOMA DU FOYER DE TRAVAILLEURS MIGRANTS « NICEA » 273, ROUTE DE GRENOBLE A NICE EN RESIDENCE SOCIALE – CONVENTIONNEMENT DE L'AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT.**

**Mme ESTROSI-SASSONE.**- C'est une opération également importante. Vous savez que Nicea est le plus gros foyer de travailleurs migrants de France, voire d'Europe. Il compte une population vieillissante qui va demeurer dans ce foyer. Il était donc absolument nécessaire de réaliser des travaux d'amélioration et de transformer ce foyer en résidence sociale et, par ce conventionnement, de permettre aux résidents de bénéficier de l'aide personnalisée au logement.

La commission logement et politique de la ville : monsieur GRIOT donne un avis favorable.

La commission des finances : monsieur BARBOSA donne un avis favorable.

*La délibération 15.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

- 15.5 DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE D'HABITAT ET LOGEMENT DES ALPES-MARITIMES SOHLAM POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT EN ACQUISITION-AMELIORATION EN PRET LOCATIF AIDE D'INTEGRATION « 6 RUE ABBE GREGOIRE » A NICE - AFFECTATION DE L'AIDE A LA PIERRE 2008 ET AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME PLH 2008.**

Mme ESTROSI-SASSONE.- Je demande l'avis aux rapporteurs des commissions « politique de la ville » et « finances » : messieurs GRIOT et BARBOSA donnent un avis favorable.

*La délibération 15.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

- 15.6 DELEGATION DE LA GESTION ET DE L'ATTRIBUTION DES AIDES A LA PIERRE DU PARC PUBLIC - AGREMENT ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FONDATION PATRONAGE SAINT-PIERRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'HUMANISATION DE LA HALTE DE NUIT 3 RUE BALATCHANO A NICE.**

Mme ESTROSI-SASSONE.- Là aussi, cela illustre comment nous intervenons sur l'ensemble de la chaîne du logement pour que celle-ci puisse fonctionner normalement. Il s'agit d'une opération de travaux d'amélioration sur la halte de nuit qui accueille des populations qui, pour l'heure, ne peuvent pas être accueillies dans des logements autonomes.

La commission logement et politique de la ville : monsieur GRIOT donne un avis favorable.

La commission des finances : monsieur BARBOSA donne un avis favorable.

*La délibération 15.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

- 15.7 AGENCE NATIONALE DE LA RENOVATION URBAINE DES MOULINS - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DES MOULINS - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES RESTREINT.**

Mme ESTROSI-SASSONE.- Nous sommes en phase de dépôt du dossier à la fin de l'année auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Cette délibération nous permet de lancer un appel d'offres pour recruter un architecte

conseil urbaniste qui nous accompagnera tout au long du montage et de la réalisation de ce projet particulièrement ambitieux pour le quartier des Moulins, toute la plaine du Var, la ville de Nice et la Communauté d'Agglomération.

La commission logement et politique de la ville : monsieur GRIOT donne un avis favorable.

La commission des finances : monsieur BARBOSA donne un avis favorable.

***La délibération 15.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR LOUIS NEGRE,  
VICE-PRESIDENT**

**1.1 ACCES DES AGENTS AU RESTAURANT INTER-ADMINISTRATION DU CENTRE ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION RIA-CADAM.**

**M. NEGRE.**- Je demande l'avis de la commission des finances : monsieur AN TOMARCHI donne un avis favorable.

***La délibération 1.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**1.2 RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS POUR L'ANNEE 2009.**

**M. NEGRE.**- Je demande l'avis de la commission des finances : monsieur AN TOMARCHI donne un avis favorable.

***La délibération 1.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**1.3 CONVENTION DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE AVEC LA VILLE DE NICE.**

**M. NEGRE.**- C'est pour permettre à nos agents d'en bénéficier. La commission des finances : monsieur AN TOMARCHI donne un avis favorable.

***La délibération 1.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **1.4 MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC LA VILLE DE NICE CONVENTION.**

**M. NEGRE.**- Certaines missions qui incombent à la ville ne peuvent être accomplies qu'avec le concours des moyens humains et matériels transférés à la Communauté, notamment en matière de voirie et de propreté ; nous passons donc une convention.

Je propose de désigner monsieur Pierre-Paul LEONELLI pour représenter Nice Côte d'Azur au comité de suivi de l'exécution de cette convention.

*La délibération 1.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **5.21 PRE-ADHESION 2008 A LA FEDERATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES.**

*La délibération 5.21, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie. Je passe la parole à monsieur Henri REVEL.

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR HENRI REVEL,  
VICE-PRESIDENT**

**M. REVEL.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai un certain nombre de délibérations à vous présenter dont celles de monsieur Hervé PAUL qui est absent. Je vais m'efforcer de le faire de la façon la plus claire et la plus rapide possible.

#### **2.1 DECISION MODIFICATIVE N° 3.**

**M. REVEL.**- Elle ne présente pas un intérêt particulier si ce n'est les recadrages habituels de crédits pour terminer le budget. Avez-vous des questions ?

**M. CUTURELLO.**- Monsieur le Président, j'aimerais formuler quelques remarques d'ordre général sur les questions budgétaires.

Nous sommes dans un contexte de crise nationale extrêmement brutale. Le pire n'est pas encore arrivé, il n'est pas certain mais il pourrait venir. Il y a des difficultés à élaborer les budgets, que ce soient ceux de la Nation puisque les perspectives de croissance seront relativement faibles et en tout cas beaucoup plus réduites que celles prévues quelques mois auparavant, mais pour les

budgets locaux également. Il y a des incertitudes, à tel point que nous devons faire face à des changements de dates assez intempestifs et nombreux des différentes réunions auxquelles nous participons.

C'est vrai qu'il y a une situation un peu compliquée et complexe. Mais pendant tout ce qui a précédé, monsieur le Président, vous n'avez pas été avare en annonces tous azimuts importantes : le grand stade, l'opération d'intérêt national, les jeux olympiques, etc., un beau feu d'artifice permanent. Vous êtes arrivé à créer une véritable bulle médiatique concernant toutes ces annonces. Mais le retour sur terre est rude, comme cela a été le cas pour la bulle financière. Votre bulle médiatique est en train d'exploser, comme la bulle financière. Les conséquences seront assez rudes pour tout le monde.

Je voyais en lisant le journal ce matin déjà 15 % de hausse d'impôts pour la ville de Nice. Le vote du budget du Conseil Général des Alpes-Maritimes a été reporté mais l'on s'achemine vers une hausse de la fiscalité qui a été annoncée dans le document d'orientations budgétaires.

En ce qui concerne notre collectivité, la plus grande incertitude règne parce que vous nous avez dit au départ, pour justifier le passage au pas de charge de la CANCA en communauté urbaine, la possibilité de bénéficier d'une dotation de l'Etat quasiment doublée, portée à 87 euros par habitant au lieu des 44 euros dont nous bénéficions actuellement. Mais entre-temps il y a eu un petit incident le 13 novembre à l'Assemblée Nationale : monsieur le Député CARREZ de l'UMP (que vous devez connaître) a fait voter un amendement en première lecture ramenant les dotations aux communautés urbaines à 60 euros. C'est très inquiétant. Bien sûr, vous nous avez dit lors de la dernière séance, après l'intervention de notre collègue Robert INJEY sur ses doutes quant à la réalité de cette promesse, qu'il fallait passer en communauté urbaine avant le 31 décembre pour bénéficier des dotations de 87 euros, mais qu'en est-il réellement ?

Si l'on modifie la loi de finances 2009 et si l'amendement de M. Carrez est suivi d'effets, allons-nous bénéficier de 87 euros au lieu de 60 euros ? Au cas où cet amendement ne concernerait que les communautés urbaines établies après le 1<sup>er</sup> janvier 2009, un nouvel amendement l'année prochaine de monsieur CARREZ ou de l'un de ses amis ne va-t-il pas au bout du compte ramener toutes les dotations des communautés urbaines à 60 euros par habitant ? Cela pourrait générer quelques difficultés quant à la réalité du budget dont vous disposez et du budget d'investissement dont pourrait bénéficier notre collectivité. Cela poserait alors des questions quant à l'ensemble des projets dont vous avez parlé abondamment dans la presse ces derniers mois.

La question que nous nous posons est d'abord de nous éclairer sur cette incertitude.

Deuxièmement, après le temps des annonces, nous voici dans la réalité. Votre bulle médiatique explose et, comme d'habitude, ce seront les contribuables qui

trinqueront. Cela fait beaucoup de raisons pour que nous votions contre votre décision modificative n°3.

J'aimerais avoir des précisions sur cette initiative parlementaire de votre collègue, M. Carrez.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je ne sais pas ce que veut dire : « *la bulle médiatique explose* » ? Monsieur CUTURELLO, vous, cela fait longtemps que vous avez explosé en vol dans les différents scrutins auxquels vous avez participé.

Vous m'avez posé une question, je vous réponds. Chacun ici est bien élevé, pas vous. Lorsque vous interrogez, attendez la réponse tranquillement.

Vous utilisez des termes incompréhensibles par l'opinion publique. La différence entre vous et moi est que vous êtes toujours dans une posture où vous contournez, où il y a du vice. Moi, je suis la parole de vérité, de transparence, je dis toujours les choses. Je ne trompe personne, contrairement à vous.

Vous m'avez accusé en campagne, je me souviens, de ne pas avoir pris d'engagement sur la ligne 2 du tramway, d'avoir dit que si c'était faisable je le ferais, sinon je ne le ferais pas. Et vous, sans aucun chiffre, vous annonciez que vous le feriez. Permettez-moi de vous dire que vous aviez un projet beaucoup plus aventureux que le mien et que j'ai été beaucoup plus prudent.

Dès l'instant où j'ai mesuré que nous avions la capacité à passer en communauté urbaine, j'ai pris l'engagement. Vous m'avez même accusé tous les jours pendant six mois, avant que j'arrête ma décision, de ne pas en dire plus parce que je n'avais pas suffisamment de données. Vous étiez toujours dans la démonstration aventureuse. Bulle médiatique ! C'est simplement votre bulle à vous qui était toujours basée sur le flou et des engagements irresponsables, sans avoir aucune donnée.

Vous avez siégé au Conseil municipal de Nice, moi non, je n'ai pas participé au débat budgétaire et je n'ai pas le souvenir, en lisant les comptes rendus, de vous avoir entendu alerter sur la dégradation des finances locales. Jamais, monsieur CUTURELLO !

Reconnaissez-moi le mérite d'avoir dès le 21 mars dernier, le jour où j'ai été installé dans le fauteuil du maire de Nice —en me retrouvant d'ailleurs sans directeur général des services dont je n'ai jamais vu le visage, avec 15 jours pour présenter un budget— dit que je présente un budget pour essayer de payer le personnel et assumer les dépenses courantes de l'année 2008 tout en n'ayant aucune donnée.

Aujourd'hui, ce n'est pas à moi que vous vous adressez, c'est à Ernst and Young. Si vous avez envie de contester une signature reconnue internationalement, qui donne le véritable état des lieux à partir duquel l'on peut enfin commencer à travailler, à échelonner et voir de quelle manière respecter des engagements que je ne renierai pas et sur lesquels j'irai jusqu'au bout, tout en prenant les mesures

nécessaires pour préserver l'emploi et l'activité, libre à vous. Parce que construire, c'est bien, mais il faut aussi voir comment améliorer les recettes. Personne ne s'en est soucié pendant treize ans. Ma première préoccupation ici n'a pas été de construire mais de me battre pour obtenir la labellisation d'une opération d'intérêt national qui, pour la première fois depuis treize ans, va pouvoir apporter les recettes supplémentaires qui nous font défaut pour pérenniser les investissements que l'ensemble de nos communes et collectivités auront à réaliser dans les années à venir.

En dix ans, rien n'a été fait pour qu'il y ait un centime de recettes, d'activité et d'emploi de plus. C'est cela la réalité.

Nous y allons tranquillement, nous réorientons. Pourquoi ? Evidemment, il y a un plan de relance du Président de la République de 26 milliards d'euros dont 1,8 milliard d'euros orienté sur le logement social. C'est une opportunité formidable pour nous. La crise financière qui est dramatique d'un côté est en même temps une opportunité parce que les sujets ciblés qui touchent à l'investissement des collectivités nous permettront de recueillir des aides de l'Etat que nous n'aurions pas eues sans ce plan de relance.

En même temps, je veux bâtir avec Henri REVEL un budget 2009 qui colle à ce plan de relance. Le seul moyen de disposer d'un maximum d'aides de l'Etat pour soulager la collectivité est de cibler des actions qui s'inscrivent dans le plan de relance ciblé lui-même par l'Etat. Imaginez que je fasse des choix d'investissement qui ne correspondent pas au plan ; je n'aurai pas d'aide. Je préfère m'engager dans de la rénovation urbaine, du logement, des projets d'infrastructures, sur des structures universitaires, hospitalières, qui correspondent à ce plan de relance. Pour ce faire, j'avais besoin de toutes ces données pour présenter quelque chose qui, hiérarchiquement, correspond parfaitement à cette vision des choses. C'est tout.

Nous savons gérer, nous savons administrer. Je l'avais prévu, j'avais dit que je n'établirais le budget 2009 de la ville qu'après que des organismes indépendants aient audité les comptes. Je suis d'ailleurs surpris que la préoccupation aujourd'hui soit titrée sur l'augmentation de la fiscalité ; l'information d'hier n'était pas celle-là mais le fait que nous transmettions aux Niçoises et aux Niçois l'état des finances de leur ville. La fiscalité, ce sera le jour du vote. Hier, l'information était voilà quel est l'état de la ville, communiqué par un organisme indépendant. C'est cela la réalité, rien d'autre. Ce n'est pas moi qui le dis.

Ce n'est pas moi qui dis que : « *Entre 2003 et 2007 les grands équilibres de la commune se sont fortement dégradés en raison de la conjonction de différents facteurs* », c'est signé ERNST AND YOUNG. Ces facteurs, recettes en diminution, transferts de compétences vers la Communauté d'Agglomération mal optimisés, dépenses de fonctionnement en augmentation bien supérieures à celles des recettes, dépenses de personnels qui révèlent qu'entre 2000 et 2007 1 000 recrutements supplémentaires ont été effectués, c'est-à-dire que l'on a casé 800 personnels de la ville à la Communauté d'Agglomération, et en même

temps l'on a recruté à la ville 1 000 personnels supplémentaires ! Ce n'est pas moi qui le dis mais ERNST AND YOUNG. Vous étiez au Conseil municipal, c'est vous qui votiez les crédits des personnels chaque année !

L'audit remarque : *«Un programme d'investissement très important au regard des capacités financières de la ville. Depuis 2004, la ville s'endette.»* L'information est celle-là, pas l'augmentation de la fiscalité ! Le rapport dit que soit vous en passez par là, soit vous donnez les clefs au Préfet pour qu'il gère la collectivité qui sera mise sous tutelle. C'est cela l'information : Nice menacée d'être mise sous tutelle de par la situation de ses comptes publics et d'être gérée à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain par le Préfet des Alpes-Maritimes !

A partir de là, il vous appartiendra de dire, au moment du budget, si vous proposez de confier à l'Etat la gestion de la ville ou de trouver des solutions avec moi qui nous permettront de gérer ensemble la ville à la place du Préfet. L'information était celle-là.

Je vous ai répondu tranquillement ici parce que je ne veux pas faire subir de conséquences à la Communauté d'Agglomération et parce que la communauté urbaine est une chance. Quelle que soit l'augmentation de la dotation par habitant, elle sera conséquente et nous donnera des marges d'investissement nettement supérieures à celles dont nous disposons aujourd'hui. Heureusement, parce qu'entre nous soit dit, vous avez créé ensemble une communauté d'agglomération ; imaginez qu'avec le boulet que représente la ville de Nice, l'on ne passe pas cette augmentation de dotation par habitant en passant en communauté urbaine, comment feriez-vous ?

Je vous signale qu'il est dit dans l'audit que nous sommes la seule communauté d'agglomération en France qui ne verse pas de dotation de solidarité à la ville qui exerce toutes les charges centralisées. Normalement, si je suis l'audit, je demande à tous mes collègues des 23 autres communes, à partir du budget de l'année prochaine, de verser une dotation de solidarité à la ville de Nice qui doit assumer pour leur compte des charges de centralité. C'est dit dans l'audit. Cela aussi il faut le dire.

Cet audit est sur le Net et sera communiqué à tout le monde. Je veux que chaque Niçoise et chaque Niçois et chaque habitant de la communauté d'agglomération en ait connaissance. Je travaille dans la transparence et la vérité. Ce n'est pas un document confidentiel mais un audit financé par le contribuable. Je ne veux pas qu'ils lisent simplement quelques interlignes et un titre mais qu'ils aient connaissance du détail de l'état des finances dont la nouvelle municipalité a hérité, que je n'ai cessé de dénoncer dans une campagne.

Si vous ne vous êtes jamais étonné dans votre campagne des raisons pour lesquelles mon prédécesseur n'avait pas voté de budget 2008, me laissant 15 jours pour le faire une fois élu, je n'ai cessé tout au long de ma campagne de dire que je me posais des questions : comment se fait-il que l'on ne présente pas de budget à Nice avant les élections municipales et qu'une fois élu, le maire,

qu'il soit socialiste ou issu de ma famille politique, n'ait que 15 jours pour monter son budget, en plus sans directeur général des services ? Je n'ai cessé de le dire pendant trois mois.

**M. REVEL.**- Monsieur CUTURELLO, nous aurons largement le temps de réfléchir au moment du débat d'orientations budgétaires.

**M. CUTURELLO.**- N'avez-vous pas de nouvelles de monsieur CARREZ ?

**M. LE PRESIDENT.**- Il n'a pas rejoint le parti socialiste, c'est tout ce que je peux vous dire !

**M. REVEL.**- Je mets aux voix cette décision modificative.

***La délibération 2.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

**Votent contre :** - ***Monsieur Michel SANTINELLI (Cagnes-sur-Mer)***  
- ***Monsieur Paul CUTURELLO (Nice)***  
- ***Monsieur Rémi GAECHTER (Nice)***  
- ***Madame Catherine ALINAT (Vence)***

## **2.2 OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2009.**

**M. REVEL.**- Cette année nous avons décidé ensemble, monsieur le Président, de voter le budget primitif au mois de mars. Nous devons faire le joint entre fin décembre et le mois de mars pour continuer les travaux qui ne sont pas budgétés. La loi nous autorise à voter un budget anticipé qui représente un maximum de 25 % du budget primitif voté pour l'investissement. Vous avez ici les chiffres qui ont été si bien décrits par votre commission des finances pour ce budget anticipé.

**M. CUTURELLO.**- Nous comprenons la nécessité de cette opération technique pour faire fonctionner l'institution, mais comme cela préfigure déjà le vote du prochain budget sur lequel je pense que nous aurons quelques interrogations ou divergences, nous nous abstiendrons.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est noté.

***La délibération 2.2, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

**S'abstiennent :** - ***Monsieur Michel SANTINELLI (Cagnes-sur-Mer)***  
- ***Monsieur Paul CUTURELLO (Nice)***  
- ***Monsieur Rémi GAECHTER (Nice)***  
- ***Mme Catherine ALINAT (Vence)***

*(Arrivée de Madame Sophie DUEZ)*

**2.3 TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT - FIXATION DU TAUX APPLICABLE A COMPTER DE 2009 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR.**

**M. REVEL.**- Ce taux a été fixé à 5 %.

***La délibération 2.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**2.4 FIXATION DES CADENCES D'AMORTISSEMENT TECHNIQUE DES OUVRAGES, INSTALLATIONS, MATERIELS ET DES BIENS RENOUVELABLES DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS.**

**M. REVEL.**- Vous avez dans la délibération ces fameuses cadences qui sont administrativement pratiquement les mêmes pour chaque commune.

***La délibération 2.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**2.6 DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT - AGREMENT ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ENTREPRISE SOCIALE DE L'HABITAT NOUVEAU LOGIS D'AZUR POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION DE 7 LOGEMENTS DONT 5 EN PRET LOCATIF AIDE D'INTEGRATION ET 2 EN PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL, 106 BOULEVARD GAMBETTA A NICE - AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME PLH 2008 ET PIERRE 2008.**

***La délibération n°2.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Madame Dominique ESTROSI-SASSONE et monsieur Gilbert AN TOMARCHI, administrateurs de Nouveau Logis d'Azur, ne prennent pas part au vote.***

**2.7 DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT - AGREMENT ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ENTREPRISE SOCIALE DE L'HABITAT NOUVEAU LOGIS D'AZUR POUR LA CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS DONT 18 EN PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL ET 3 LOGEMENTS ADAPTES POUR HANDICAPES EN PRET LOCATIF AIDE D'INTEGRATION « LES ORANGERS », 21 ROUTE DE CANTA GALLET A NICE - AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME PLH 2008 ET PIERRE 2008.**

***La délibération n°2.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Madame Dominique ESTROSI-SASSONE et monsieur Gilbert AN TOMARCHI, administrateurs de Nouveau Logis d'Azur, ne prennent pas part au vote.***

**2.8 DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT - AGREMENT ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ENTREPRISE SOCIALE DE L'HABITAT ERILIA POUR LA REHABILITATION DE 86 LOGEMENTS « LES LOGIS DU VAL FLEURI » 99 CHEMIN DU VAL FLEURI A CAGNES-SUR-MER - AFFECTATION DE L'AIDE A LA PIERRE 2008 ET AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME PLH 2008.**

**M. REVEL.**- J'ai oublié de dire que jusqu'à présent les rapporteurs des commissions, monsieur Julien MARTINEZ et Denis SARETTA pour les finances, ont donné un avis favorable à toutes ces délibérations.

***La délibération n°2.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Madame Dominique ESTROSI-SASSONE et monsieur Gilbert AN TOMARCHI, administrateurs de Nouveau Logis d'Azur, ne prennent pas part au vote.***

**2.9 DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT - AGREMENT ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION COTE D'AZUR HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 69 LOGEMENTS EN PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL FOYER LOGEMENT AVENUE DES DIABLES BLEUS A NICE - AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME PLH 2008 ET CREDITS PIERRE 2008.**

**M. GAECHTER.**- C'est la même question que pour le programme de Villefranche-sur-Mer : est-il prévu pour ce programme des énergies renouvelables ?

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous réponds : oui, c'est une obligation.

**M. GAECHTER.**- Rien n'est indiqué dans la délibération, c'est pour cela que je me permets de vous poser la question.

**M. LE PRESIDENT.**- Je propose que nous précisions que la délibération 2.9, sur votre proposition, soit complétée pour que cet agrément et cette attribution ne soient accordés que « sous réserve de ».

**M. GAECHTER.**- Dans le même sens que la 2.7 ?

**M. LE PRESIDENT.**- Oui. C'est enregistré au procès-verbal.

***La délibération n°2.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Mesdames ESTROSI-SASSONE et Joëlle MARTINAUX, messieurs Philippe PRADAL, Alain PHILIP, Benoit KANDEL, Paul Cuturello, Jean-Pierre MANGIAPAN, Honoré COLOMAS, administrateurs de Côte d'Azur Habitat, ne prennent pas part au vote.***

**2.10 TARIFICATION DE L'EAU A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009 POUR LES ABONNES DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE POUR LES COMMUNES DE FALICON, LA TRINITE, SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE, LA GAUDE ET SAINT-JEANNET.**

**M. REVEL.**- Ces communes passent en régie communautaire, les discussions avec VEOLIA et les délégataires précédents n'ayant pas abouti. Le prix du mètre cube consommé d'eau est à 0,7293 euro hors taxes.

**M. LE PRESIDENT.**- Ce dossier est important, il mérite que vous en disiez un peu plus.

**M. REVEL.**- En 2017, le prix de l'eau devrait être identique pour toutes les communes de la communauté urbaine. Nous avons commencé en 2007 des discussions avec Veolia sur la rive droite du Var, monsieur le Président, et nous avons abouti à un prix de l'eau à Saint-Laurent-du-Var, Vence et Cagnes-sur-Mer à 0,96 euro le mètre cube. Nous allons essayer de faire participer toutes les communes jusqu'en 2017 au moment où tous les appels d'offres seront mis en place, afin qu'il y ait une identité avec la rive droite du Var et un prix de l'eau unitaire dans toute la communauté urbaine.

Parmi les abonnements, l'on peut avoir l'abonnement en régie pour certaines communes, on les appelle les communes historiques comme une partie de La Gaude et une partie de Saint-Jeannet, Coaraze et Duranus.

Il y avait aussi parfois un délégataire ou un fermier. Les discussions avec le délégataire n'ayant pas abouti, les communes de Saint-André-de-la-Roche, Falicon et La Trinité se sont mises d'accord pour faire une régie communale. Elles ont pu obtenir un prix de l'eau à 0,97 euro TTC, prix de l'eau consommée, et il n'y a pas de part fixe. Dans certaines communes, il y a un forfait à la base du compteur d'eau avec le nombre de mètres cubes d'eau consommés or beaucoup de consommateurs s'étonnent d'avoir une partie fixe : cette partie fixe existe pour permettre certains revenus au départ, par exemple avec les résidences secondaires, car des travaux sont effectués même l'hiver et il faut payer une certaine somme.

Nous tendrons dans les prochains marchés à supprimer ce forfait et à ne faire payer aux consommateurs que la partie qu'ils tirent du robinet. C'est une grande avancée, Monsieur le Président. Ainsi à Saint-Laurent-du-Var, par exemple, la facture de consommation d'eau a baissé de 20 %, à Vence de 50 %. Je parle du

prix de l'eau, pas de la facture. Nous verrons plus tard que le montant de la facture comprend l'assainissement, la part communautaire, la part du délégataire, car il y a des travaux à réaliser sur les réseaux et qui sont effectués soit par le délégataire soit par la régie, et cela se paie.

Nous verrons au fur et à mesure pourquoi nous augmenterons certaines notes de l'assainissement.

**M. CUTURELLO.**- J'aurai une proposition à faire. Lors de la réunion de la commission des services publics, le responsable des services de l'eau a fait un exposé.

Il est prévu à l'horizon 2017, date du renouvellement du contrat avec la ville de Nice avec Veolia, d'aboutir avec l'ensemble de la communauté urbaine à deux délégations de service public : l'une rive gauche du Var et l'autre rive droite, ce qui entraînerait une simplification. Mais nous serions toujours dans le cadre du système de délégation de service public avec des fermiers.

Nous pouvons travailler à étudier la possibilité de passer en régie directe puisque l'on voit chaque fois que les prix de l'eau baissent. C'est une question un peu iconoclaste.

Avant que la gestion de l'eau soit transférée à la Communauté d'Agglomération, j'avais été amené à m'intéresser de près à un contrat de la ville de Nice qui avait été passé avec le délégataire en 1864. Des habitudes avaient donc été prises et qu'il est difficile de changer. Mais j'ai observé que certains fonctionnaires de la CANCA travaillaient sur ce dossier. C'est rassurant. A la ville de Nice, lorsque je me suis intéressé à ce dossier, le contrat qui gère 30 millions de mètres cubes par an, il y avait deux fonctionnaires qui devaient diriger et contrôler la bonne exécution de la délégation de service public. Je vous laisse imaginer leurs capacités de contrôle.

Vous avez eu, et je vous donne cet exemple car il est historique, l'avenant de la rénovation du canal de la Vesubie qui a une quinzaine d'années auparavant où le délégataire avait obtenu pour le financement des travaux une part supplémentaire d'environ 1 franc. L'on avait juste omis de mettre dans le contrat que cette perception de nouveaux crédits devait s'arrêter une fois les travaux terminés. Le délégataire a donc continué à percevoir ce complément pendant des années après la fin des travaux.

Comme il s'agit de 1 franc par mètre cube ce n'est pas grave, mais 30 millions de mètres cubes par an cela fait 30 millions de francs par an.

L'on pourrait éventuellement étudier la possibilité de passer en régie directe, ce qui permettrait de faire des économies considérables et d'avoir un prix de l'eau nettement inférieur à celui pratiqué aujourd'hui. C'est une proposition.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Monsieur REVEL ?

**M. REVEL**.- Nous allons entrer dans un débat important entre la régie et les délégations. Il y a de gros travaux à effectuer sur les réseaux, des travaux de construction et des travaux d'entretien. Lorsqu'il y a un délégataire c'est lui qui les fait, il se paie, bien entendu. Avec le système de la régie, si l'on réalise des travaux, il faudra bien les payer aussi.

**M. CUTURELLO**.- Les travaux sont payés par les consommateurs.

**M. REVEL**.- Cela vient dans la facture. Le prix de l'eau peut baisser, mais si l'on doit augmenter le prix de la facture derrière, cela fera beaucoup.

Avec un délégataire nous avons baissé le prix de l'eau au même niveau qu'avec la régie. Mais nous retenons votre proposition et nous pouvons y travailler.

**M. SANTINELLI**.- Monsieur REVEL, je voudrais faire une proposition également suite à celle de monsieur Paul CUTURELLO.

En attendant 2017, il pourrait être intéressant de demander aux entreprises gestionnaires de nous remettre une comptabilité beaucoup plus précise qu'elles ne le font. Il est indiqué dans les documents que vous voulez resserrer ces contrôles. Les régies communales doivent remettre des comptes extrêmement précis.

Je propose que dans les conventions vous demandiez aux gestionnaires qu'ils vous remettent une comptabilité comme toute entreprise française la remet au fisc par exemple. Cela vous permettrait de bien contrôler. Je vous fais cette proposition. Elles nous donnent des chiffres, mais cela ne fait pas une comptabilité. Je pense que vis-à-vis de nos citoyens il faut remettre des éléments beaucoup plus clairs.

La deuxième indication porte sur la délibération 2.11 qui concerne le secteur de Cagnes que je connais bien. J'ai pu démontrer quelque temps auparavant que la société gestionnaire de notre régie communale facturait l'eau plus cher que ce qui était nécessaire à sa rentabilité. Il y avait environ 1,2 million d'euros qui n'était pas justifié. En l'occurrence, ce qui nous est proposé au niveau de la facture finale est une augmentation, ce qui n'est pas le cas pour Vence ni pour Nice.

Je proposerais que cette augmentation soit prise dans le prix de l'eau parce que la marge est liée, de façon que nos concitoyens n'aient pas à subir une augmentation non pas du prix de l'eau mais de la facture. Il y a une marge de 1,2 million d'euros sur laquelle nous pouvons prélever. Le gestionnaire ne sera peut-être pas content mais nous rendrions service à nos concitoyens.

**M. REVEL**.- Dans les tractations que nous avons menées jusqu'à présent avec nos délégataires, nous les avons bien poussés dans leurs retranchements. En allant plus loin l'on pourrait mettre en péril l'entreprise, ce qui n'est pas le but.

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur le vice-président, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Mes chers collègues, nous avons là des représentants de l'opposition qui, sur un rapport extrêmement positif et qui le savent et le mesurent, se demandent comment faire pour que l'information positive adressée par la Communauté d'Agglomération à la population n'apparaisse pas comme telle. Ils nous disent qu'il faut en venir à un retrait de la délégation de service public. Nous sommes tenus par des contrats jusqu'en 2013 et 2017. Nous pourrions y réfléchir, pourquoi pas, mais cela n'a rien à voir avec ce qui est décidé et que vous allez voter dans quelques instants.

Si l'on annonçait une baisse en titre suite à ce vote, cela ne me déplairait pas quand même ! L'on sait qu'au terme de cette délibération, à Falicon pour ne prendre que quelques exemples, l'on fait baisser de moins 38,2 % le tarif de l'eau, à La Trinité de moins 38,6 %, à Nice de moins 10,1 %, à Saint-André-de-la-Roche de moins 54,2 % ! S'il n'y a qu'une délibération à retenir de notre réunion de ce matin, c'est quand même que la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur a réussi, dans sa négociation avec le bénéficiaire de la délégation de service public, à obtenir une baisse considérable du tarif de l'eau au bénéfice de nos contribuables et de nos administrés ! Et c'est là-dessus que vous avez à vous prononcer !

*(Applaudissements...)*

Vous comprenez pourquoi, depuis quelques instants, l'on essaie de réduire ce débat à une espèce de querelle incompréhensible pour nos contribuables. Je ne veux pas laisser faire cela ; la vraie information est celle que nous vous communiquons avec M. Revel et qui mérite d'être retenue et diffusée le plus largement possible. C'est là-dessus que vous avez à vous prononcer. Je mets donc ce rapport aux voix.

***La délibération 2.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **2.11 SERVICE DE L'EAU POTABLE – PARTS COMMUNAUTAIRES DES TARIFS POUR 2009.**

**M. REVEL.**- La part communautaire sert à construire et à rénover les réseaux, il faut bien l'augmenter.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir fixer la part domestique communautaire du prix de l'eau à : 0,085 €/m<sup>3</sup> par mètre cube pour Cagnes, 0,086 euro pour Nice, 0,1564 €/m<sup>3</sup> pour Saint-Laurent-du-Var et Vence, et la part agricole communautaire du prix de l'eau à 0,0756 €/m<sup>3</sup> pour Saint-Laurent-du-Var et Vence, et de décider la mise en application de ces nouvelles parts communautaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**M. SANTINELLI.**- Je ne voudrais pas que chaque fois que nous faisons une proposition vous voyiez cela négativement. Je vous en ai fait une concernant la

possibilité d'avoir une clarté dans les chiffres. La preuve en est qu'en étudiant les dossiers vous avez pu faire baisser le prix ! Nous avons donc raison.

La démonstration que j'ai pu faire dans ma commune était de prouver qu'il existe une marge sur laquelle nous pouvons rogner. Vous confirmez que nous avons raison.

Ceci étant, je souhaiterais que l'on procède de la même façon à Cagnes. Il y a une grosse marge de 1,2 million d'euro sur laquelle l'on peut rogner.

Je vote contre la délibération 2.11 car il existe la possibilité de gérer pour prendre davantage à nos gestionnaires en l'occurrence.

***La délibération 2.11, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

**Vote contre : - Monsieur Michel SANTINELLI (Cagnes-sur-Mer)**

## **2.12 REVISION QUINQUENALE DU CONTRAT D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU A NICE - AVENANT N°25.**

**M. REVEL.**- Nous arrivons sur Nice. Deux erreurs matérielles figurant dans l'avenant doivent être corrigées, un avenant est donc proposé :

Page 16 de l'avenant, le terme « délégataire » est remplacé par le terme « déléguant » dans le paragraphe qui suit l'énumération de la page 1. Le texte devient : « *dans le cadre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau, le délégataire est tenu de communiquer au déléguant les informations suivantes...* »

Page 18, le terme « délégataire » est remplacé par le terme « déléguant » au 3<sup>e</sup> alinéa. Le texte devient : « *ces biens reviendront au déléguant à la fin de la présente convention sans versement d'une quelconque indemnité au profit du délégataire.* » Dont acte.

**M. CUTURELLO.**- Je me suis mal fait comprendre lors de la délibération précédente, je ne faisais pas une critique mais une proposition d'étudier le passage en régie directe.

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur REVEL vous a bien répondu. Si cela ne coûte pas plus cher, puisque cela peut avoir un coût supplémentaire, nous l'étudierons pour 2013 ou 2017. J'interprète cela comme la reconnaissance et le satisfecit de votre part pour ce que nous avons obtenu dans notre négociation.

***La délibération 2.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**M. REVEL.**- Le gain total est de 5,096 millions euros.

**M. LE PRESIDENT.**- Il faut insister sur ces choses-là, il ne faut pas le dire doucement.

Henri REVEL, notre vice-président, nous précise qu'en votant la délibération n°2.12 nous faisons faire une économie de 5,1 millions d'euros de plus sur le budget 2009 à la Communauté d'Agglomération. Nous voyons bien que nous sommes sur un chapitre où toutes les voies de la négociation nous ont permis d'obtenir de très bons résultats.

**M. REVEL.**- D'autant plus que la participation financière du délégataire est de 34,35 millions d'euros HT pour les cinq ans à venir.

**2.13 VENTE D'EAU EN GROS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ESTERON ET DU VAL INFERIEUR (SIEVI) - CONVENTION.**

**M. REVEL.**- Nous vous proposons une convention parce que le SIEVI et la communauté urbaine se vendent de l'eau. Nous en vendons très peu et le SIEVI nous en vend beaucoup plus. Il y a une convention à signer sur les prix de l'eau indiqués dans la délibération. Ce sont des conventions signées depuis de nombreuses années et que nous poursuivons.

***La délibération 2.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**2.14 GESTION DES INSTALLATIONS DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA RIVE DROITE DU VAR (SMARDV) – APPROBATION DU SOLDE DE LA QUOTE-PART 2007.**

**M. REVEL.**- Le SMARDV est la station d'épuration d'un peu de Saint-Jeannet, La Gaude, Carros et Saint-Laurent-du-Var. En tant que Communauté d'Agglomération nous avons partagé les choses entre les villes de Nice Côte d'Azur et les autres communes. Nous avons une redevance à payer de 72 % du montant total des charges du syndicat en fonctionnement qui s'élèvent à 1 711 818,88 euros. Nous avons déjà payé 1,630 million d'euros, il reste donc 81 818,88 euros à payer. C'est la raison pour laquelle nous proposons cette délibération.

***La délibération 2.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**2.15 SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - TARIFS 2009.**

**M. REVEL.**- Là aussi, dans le but d'harmoniser l'assainissement dans toutes les communes nous vous proposons d'augmenter les tarifs pour réaliser les travaux. Je rappelle que le budget d'assainissement est un budget annexe qui doit donc s'équilibrer en recettes et en dépenses. Si l'on fait des dépenses, il faut prendre des recettes chez le contribuable. C'est pourquoi nous allons essayer d'harmoniser ces dépenses.

La Communauté d'Agglomération avait demandé qu'il y ait chaque année une augmentation de 7,8 % qui correspond à 10 euros par an pour une famille de quatre personnes. Cette augmentation est nécessaire pour réaliser les travaux prévus. En 2004, nous avons prévu 500 millions d'euros de travaux pour l'assainissement, nous devons donc les financer, et le financement c'est l'assainissement. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ces augmentations légitimes et modestes.

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous remercie.

***La délibération 2.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR HONORE COLOMAS,  
VICE-PRESIDENT**

**4.1 ACQUISITION AMIABLE SUR MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR UN LOT D'HABITATIONS SIS 26 BIS AVENUE DES DIABLES BLEUS A NICE APPARTENANT A MADAME PEROU EN VUE DE L'ELARGISSEMENT A 20 ET 26 METRES DE L'AVENUE DES DIABLES BLEUS A SAINT-ROCH ET DE L'ELARGISSEMENT A 12 METRES DE LA RUE DE SORGENTINO.**

**M. COLOMAS**.- Il vous est demandé d'approuver cette acquisition pour un montant de 153 350 euros et d'autoriser monsieur le Président ou l'un des vice-présidents délégués de signature à signer l'acte notarié destiné à régulariser cette acquisition.

La commission voirie et bâtiments communautaires : avis favorable.

La commission des finances : avis favorable.

***La délibération 4.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**4.2 ACQUISITION AMIABLE SUR MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR UN APPARTEMENT APPARTENANT AUX CONSORTS GUILHEM SIS A NICE 12 BIS RUE DES BOERS EN VUE DE L'OUVERTURE D'UNE VOIE DE LIAISON D'UNE LARGEUR DE 12 METRES RELIANT LA RUE DES BOERS A L'AVENUE GALLIN.**

**M. COLOMAS**.- Là aussi, il vous est proposé d'approuver cette acquisition pour un montant de 166 000 euros et d'autoriser monsieur le Président ou l'un de ses vice-présidents à signer l'acte.

**M. LE PRESIDENT.**-***La délibération 4.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Avant de passer la parole à monsieur le vice-président Eric CIOTTI, permettez-moi quand même de ne pas boudier mon plaisir et, j'espère, celui de beaucoup d'entre vous, en saluant le résultat d'une éminente personnalité de notre Communauté d'Agglomération qui, dimanche dernier, dès le premier tour, avec 70 % de participation dans le canton de Saint-Martin-Vésubie, a été élue au Conseil Général des Alpes-Maritimes avec 78,5 % des voix.

*(Applaudissements...)*

Cela veut dire que même les habitants de Saint-Martin-Vésubie reconnaissent le bon travail de la Communauté d'Agglomération à travers son vice-président.

**M. CIOTTI.**- Merci, monsieur le Président, pour ces félicitations, et à tous ceux qui s'y sont associés.

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR ERIC CIOTTI,  
VICE-PRESIDENT**

**5.2 CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DES TRANSPORTS URBAINS DU 29 JUIN 2004 - AVENANT N°6.**

**M. CIOTTI.**- Je souhaite présenter cette délibération 5.2 relative à la convention de délégation de service public transport et qui vous propose d'adopter l'avenant n°6 à cette délégation de service public. Cet avenant qui va jusqu'au bout de la délégation de service public intègre essentiellement, à côté de mesures techniques notamment sur la qualité du transport, la nouvelle tarification pour le ticket unique qui est passée de 1,30 euro à 1 euro.

Je profite de cette délibération pour vous indiquer que cette disposition adoptée et proposée par Christian ESTROSI en tant que président du Conseil Général et suivie par l'ensemble des autorités organisatrices de transport a eu un impact extrêmement significatif sur le volume de transport et sur l'augmentation de la fréquentation des transports en commun.

Nous avons constaté au cours de l'année 2008 -et nous n'en sommes pas encore au terme- que les chiffres dont nous disposons aujourd'hui nous permettent d'estimer que 55 millions de passagers auront fréquenté les lignes d'Azur en 2008 contre 40 millions en 2007. Cet effet s'est encore accentué au dernier trimestre avec la nouvelle offre que nous avons adoptée ici et mise en place début septembre, puisqu'en septembre nous avons constaté une augmentation

de la fréquentation de 46 % et de 37 % en octobre. Les chiffres sont en constante augmentation et manifestent la démonstration que l'offre proposée est intéressante.

Je salue le combat de Christian ESTROSI ; vous avez pu ici mesurer que ce n'était pas souvent simple. Il a fallu parfois faire preuve de beaucoup de persuasion auprès de quelques présidents de l'autorité organisatrice de transport pour faire en sorte que ce tarif à 1 euro soit adopté et devienne un tarif unique. Il a fallu également faire preuve ici de beaucoup d'esprit d'imagination. Je salue la qualité de la direction des transports et son travail ainsi que celui de tous les services de la CANCA qui nous ont proposé une nouvelle offre de transport extrêmement pertinente. Les chiffres en attestent aujourd'hui.

Je voulais à l'occasion de ce rapport vous indiquer ces chiffres extrêmement positifs en vous proposant d'adopter cet avenant n° 6.

***La délibération 5.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **5.4 TARIFICATION COMMUNAUTAIRE POUR LES CONGRES.**

**M. CIOTTI.**- Ce rapport devait être présenté par notre collègue Rudy SALLES qui s'est excusé. Il vous propose des tarifs spécifiques pour les congrès afin de faciliter le développement de l'utilisation des transports en commun par les congressistes. Cette mesure est neutre budgétairement.

***La délibération 5.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **5.5 TRANSPORTS URBAINS - DEMANDES DE SUBVENTIONS RELATIVES AU TRAMWAY DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS.**

**M. CIOTTI.**- Par ce rapport, je vous propose de solliciter l'intervention de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets de transports urbains et de déposer la candidature de la Communauté d'Agglomération pour ces projets de développement des transports, notamment l'extension de la ligne 1 et la création de la ligne 2. C'est un appel à projets lancé par le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour lequel nous devons répondre avant fin janvier 2009.

**Mme DUEZ.**- Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, la réponse à cet appel à projets est tout à fait enthousiasmante. Je voulais juste poser une question sur la formulation : « *le prolongement de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway vers Pasteur puis le quartier de l'Ariane et la commune de La Trinité.* » J'ai une question d'ordre syntaxique, mais la syntaxe de la phrase permet de révéler une vision de la syntaxe de la ville.

Je m'interroge sur le mot « puis ». Je ne comprends pas s'il s'agit d'un puis géographique ou dans le temps. Lorsque l'on dit : « *prolongement de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway vers Pasteur puis le quartier de l'Ariane et la commune*

*de La Trinité* », cela semble décrire un parcours ou « puis » indique que ce prolongement se fera en deux temps, vers Pasteur puis vers le quartier de l'Ariane, c'est cela ? Nous aurions alors deux projets au lieu d'un.

**M. CIOTTI.**- Nous déposerons un projet global pour cet appel à projets, et nous espérons qu'il sera retenu, qui prévoit l'extension de la ligne 1 jusqu'à La Trinité. L'appel à projets sera global et naturellement nous ferons en sorte qu'il soit retenu par la qualité du dossier déposé. Mais les critères aujourd'hui définis nous permettent raisonnablement d'espérer pouvoir être retenus dans cet appel à projets qui est important et qui sera, je pense, abondé budgétairement dans le cadre du plan de relance qui vient d'être proposé par le Président de la République.

**M. LE PRESIDENT.**- Je voudrais aussi que nous rajoutions comme précision, (et je voudrais que ce soit rajouté dans la délibération par le procès-verbal), que nous étudions de la même manière le prolongement sur Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer qui ne doivent pas être écartées. Les propos d'Eric CIOTTI rejoignent ce que je disais tout à l'heure sur la préparation de notre budget 2009. Il se trouve que dans le plan de relance de 28 milliards d'euros il y a un gros volet sur les transports en commun en site propre.

A partir de là, madame DUEZ, vous ne pouvez pas me poser cette question, vous qui appartenez au même groupe que monsieur CUTURELLO et avec lequel vous êtes censée partager strictement la même pensée puisque vous avez défendu le même programme aux élections municipales ! Vous vous étiez engagés à tout financer alors que j'ai pris des précautions et des réserves sur ce volet. Il y a une situation contrainte. Vous parlez de « bulle médiatique qui explose », je ne sais toujours pas ce que cela veut dire, il faudra m'expliquer. Il ne faut pas me poser cette question alors que nous prenons des précautions pour savoir jusqu'où nous sommes capables de financer.

Votre question peut avoir deux réponses :

- Le gouvernement s'engage à aller plus loin auprès des collectivités, saisissons l'opportunité. C'est ce que propose ce rapport.

- Vous nous posez une question, je vous en pose une en réponse : vous avez un chef de file, monsieur ALLEMAND, qui est premier vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cela fait trois mois que le Conseil Général des Alpes-Maritimes a délibéré pour s'engager sur un montant de 20 % de participation sur cette ligne et j'attends toujours la réponse de votre chef de file.

Nous allons faire notre affaire du gouvernement. Si nous avons le complément de celles et ceux auxquels vous appartenez et que vous soutenez dans votre action publique et politique, et qui nous témoignent leur solidarité au même niveau que le Département des Alpes-Maritimes, il n'y a pas de souci, j'apporte une réponse positive à votre question immédiatement. Tout sera réalisé, cela ne dépend que de vous, madame DUEZ.

**Mme DUEZ.**- Je soulignais un point qui n'est peut-être pas du tout à entendre ici puisque je parlais d'une question de formulation. Ma réaction n'est pas partie d'une réflexion par rapport à un budget mais uniquement en lisant la phrase. Je trouve qu'il n'est pas clair de dire : « *prolongement de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway vers Pasteur puis le quartier d'Ariane et la commune de La Trinité.* » Cela veut dire que c'est un seul projet. C'est tout.

Je ne m'exprime pas forcément au nom d'un groupe politique, j'ai un regard assez personnel aussi sur les choses. Cette phrase n'est pas claire, je suis désolée, c'est peut-être un problème de syntaxe. Cela montre aussi la façon de rédiger.

J'ai parlé de ce « puis » spatial temporel juste parce que ce n'est pas clair. Je ne sais pas si c'est un « puis » qui est lié au tracé ou si c'est dans un deuxième temps. C'était au départ une remarque de lectrice.

**M. LE PRESIDENT.**- Vous connaissez parfaitement la signification de chaque mot et sans doute mieux que d'autres puisque c'est votre métier ; c'est un rapport de précaution, cela dépendra de l'aide que vous nous apporterez.

**Mme DUEZ.**- Il faut juste rajouter : « *puis vers* ».

**M. CUTURELLO.**- Monsieur le Président, je sais bien que tout dépendra de la Région pour vos projets, c'est donc très inquiétant pour vous. Mais j'ai cru lire dans la presse locale...

**M. LE PRESIDENT.**- Ce sera difficile pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a dû augmenter quelquefois ses impôts de 70 % sans pour autant faire les mêmes titres.

**M. CUTURELLO.**- Je vois que le café que vous avez pris commence à faire de l'effet, vous n'aviez pas encore cité la Région !

Il me semblait avoir lu dans la presse locale que vous aviez rencontré le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et concernant le volet transports il y a des engagements réciproques assez satisfaisants, d'après vos propos. Je ne comprends donc pas très bien ce que vous dites aujourd'hui. La Région a pris des engagements sur un certain nombre de dossiers concernant le raccordement du chemin de fer de Provence au tramway avenue de la Libération, etc. J'espère que la satisfaction que vous avez manifestée à ce moment-là n'est pas à géométrie variable.

**M. LE PRESIDENT.**- J'attends désormais que nous en venions à la signature de la convention et je serai tout à fait rassuré. Finalement, madame DUEZ et vous-même me rassurez un peu plus ce matin !

J'en viens au vote.

***La délibération 5.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **5.22 ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DU VAR - SUBVENTION.**

**M. CIOTTI.**- Cela s'inscrit dans le cadre de la création de l'opération d'intérêt national d'aménagement de la plaine du Var Ecovallée qui a été créée par un décret du 7 mars 2008. Nous participons au fonctionnement de l'établissement public au même titre que le Conseil Général des Alpes-Maritimes, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et les autres collectivités, Communauté de Communes des Coteaux d'Azur, qui en sont membres.

**M. CUTURELLO.**- Il s'agit de subventions prévues pour le fonctionnement de cet organisme. Depuis la création officielle de cet organisme il s'est écoulé quasiment six mois ; l'on aurait pu mettre à profit ce temps pour débattre, y compris dans cette assemblée, des grandes orientations concernant les souhaits de l'agglomération sur le projet Ecovallée, au moment où l'on en est à se perdre en conjoncture en lisant les déclarations plus ou moins précises de monsieur le Président sur ce projet. Le contenu n'est toujours pas précisé.

D'autre part, les collectivités n'ont toujours pas désigné et réuni leurs représentants à cet organisme. L'on aurait pu mettre à profit ces cinq mois pour débattre du contenu du projet.

**M. CIOTTI.**- Contrairement à ce que vous dites, ces cinq mois ont été extrêmement utiles. Sur une opération de cette nature, de cette ampleur et de cette ambition, nous sommes allés extrêmement vite, nous ne sommes jamais allés aussi vite.

Cette idée est née en 2006 dans un ministère dont le titulaire est quelqu'un que l'on connaît bien ici, c'était le ministre délégué à l'Aménagement du Territoire, Christian ESTROSI, qui en a pris l'initiative. A peine deux ans après, le décret de création de l'Opération d'Intérêt National est publié. Le conseil d'administration est installé. Vous savez très bien que les collectivités ont été amenées à désigner leurs représentants au sein du conseil d'administration à l'automne. Ce conseil doit se réunir dans les jours à venir, nous sommes dans un calendrier qui est rapide.

Le directeur général de l'établissement public a été nommé par le ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, il est en train de recruter une équipe de direction. Il a je crois tenu des dizaines de réunions, réuni les maires de l'Opération d'Intérêt National quelques jours auparavant. Je crois qu'un dialogue s'est instauré, il a conduit un débat avec les collectivités locales et les établissements publics concernés.

Il n'est donc pas complètement vrai de dire que rien ne s'est passé dans cette période. Au contraire, beaucoup de dossiers ont avancé, je présenterai moi-même tout à l'heure un rapport qui s'inscrit dans ce cadre. Nous avons anticipé pour ne pas perdre de temps en lançant notamment des études de définition sur l'aménagement de la plaine du Var dont la maîtrise d'ouvrage revient à la Communauté d'Agglomération. Nous avons délibéré en bureau sur ces rapports

et études, une étude sur le positionnement international, une étude de définition sur l'ensemble de l'aménagement de la plaine du Var. Nous avons eu l'occasion de débattre et de délibérer. Cette appréciation me paraît un peu erronée.

**M. CUTURELLO.**- Je n'ai pas dit que nous n'avons rien fait mais que l'on aurait pu débattre dans cette assemblée sur les projets, sur ce destin politique de nature commune concernant l'Opération d'Intérêt National.

**M. LE PRESIDENT.**- Nous sommes partis pour 50 ans, si vous pouvez attendre quelques jours de plus !

**M. CUTURELLO.**- Monsieur le Président, les choses qui démarrent mal et qui durent 50 ans !

**M. LE PRESIDENT.**- L'Etat qui s'engage si peu dans ce genre de projet s'est engagé il y a 30 ans sur la défense, cela n'a pas trop mal réussi, et il y a 10 ans sur Euroméditerranée à Marseille, ce n'est pas trop mal réussi non plus. Il nous fait confiance et s'engage avec nous. Pourquoi ne vivons-nous pas dans un monde où l'on ne peut pas dire les choses quel que soit son courant de pensée ? Lorsque monsieur LANG a sauvé la façade de la Méditerranée, j'ai dit : « Bravo Monsieur Lang ».

Cela vous ferait si mal de dire ici que cela fait 15 ans que l'on n'a pas inventé dans le département des Alpes-Maritimes un territoire qui va créer des recettes, de l'emploi, qui a une reconnaissance nationale, qui installe un établissement public d'Etat, et merci d'être parvenus parce que si vous y étiez vous seriez battus pour la même chose ! Battez-vous avec nous ! J'ai même dit, parce que je veux que ce soit un dossier en partage, que j'accepte de perdre un siège de représentation au Conseil Général des Alpes-Maritimes pour le donner à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à monsieur VAUZELLE pour que l'on soit équilibré et que l'on fasse avancer le projet ensemble. Soyez honnête intellectuellement et dites dans cette assemblée que c'est bien, que l'on va y aller ensemble, que l'on démarre une aventure formidable ! Mais vous êtes toujours dans votre esprit critique à être médiocre, mesquin, parce qu'à huit jours près l'on n'a pas réuni le conseil d'administration ! Restez enfermés dans votre médiocrité !

***La délibération 5.22, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**5.23 NICE MERIDIA - DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE PREVUE PAR LA DELIBERATION N° 0.2 DU 12 NOVEMBRE 2007 RELATIVE AU LANCEMENT DE LA DEUXIEME CONSULTATION PROMOTEURS/CONCEPTEURS POUR LA PARTIE LOTISSEMENT.**

**M. CIOTTI.**- Il s'agit de mettre un terme à la procédure de consultation lancée dans le cadre de la zone d'activités Nice Méridia concernant la phase 2 sur la

zone des Moulins et la zone des Maraîchers qui est au Nord du commissariat des Moulins que le Député-Maire de Nice inaugurera dans quelques minutes.

Nous avons donc Nice Méridia avec trois phases :

La phase 1 sur l'îlot Robini qui est partie. Monsieur le Président en a parlé tout à l'heure en disant combien nous avons souhaité améliorer la qualité de ce projet qui ne répondait en rien aux normes environnementales issues et même préalables au Grenelle. Cette phase 1 est partie, nous avons attribué le lot 1 à Cogedim, c'est la précédente équipe qui l'avait fait d'ailleurs, mais nous avons modifié fondamentalement la conception de ce projet.

Nous mettons un terme à la procédure de consultation lancée préalablement en novembre 2007 pour intégrer une approche globale de l'aménagement de Nice Meridia et donc celui de la plaine du Var tel qu'il devrait en ressortir de l'étude de définition qui vient d'être lancée.

Nous estimions que Nice Méridia ne prenait pas en compte l'approche globale du développement de l'aménagement de la plaine du Var et que c'était une vision un peu étriquée. Nous voulons l'inscrire dans une perspective beaucoup plus large et nous ne voulons pas obérer l'aménagement et le développement de ce site qui est un site stratégique. Nous réfléchissons notamment aujourd'hui dans le cadre du plan Campus et du plan de relance gouvernementale que j'espère tout le monde saluera sur ces bancs puisqu'ils permettent un développement rapide de projets universitaires.

Nous travaillons avec l'université sur la recherche de sites pour créer un institut sur le développement durable qui serait un élément phare d'Ecovallée dès sa création. Ces terrains sur lesquels devait s'implanter cette phase 2 de Nice Méridia pourraient être le site pertinent pour accueillir ce pôle universitaire tourné vers le développement durable. Nous préférons aujourd'hui mettre un terme à cette consultation et ouvrir une perspective d'aménagement et de développement beaucoup plus large sur la plaine du Var.

**M. CUTURELLO.**- J'aimerais avoir des informations sur le démarrage effectif de ce projet.

**M. CIOTTI.**- Je peux répéter sur la phase 1 : le permis de construire de l'immeuble de bureaux sur l'îlot Robini a été attribué après une phase de négociation et de discussion qui a permis d'aboutir à une augmentation du rendement énergétique du bâtiment de 30 %, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit. Nous avons modifié le plus possible en exerçant une pression très forte sur le promoteur, à la demande du président. Le chantier doit démarrer dans les jours qui viennent puisque d'après ce qui nous a été dit, le bâtiment est intégralement commercialisé.

Des logements étaient prévus de l'autre côté, vers l'avenue Sainte-Marguerite. Là aussi le projet ne nous convenait pas. Le permis de construire déposé a fait l'objet d'un avis négatif de la ville de Nice car il ne répondait en rien selon nous

aux qualités d'intégration dans le site et aux problématiques environnementales. Là aussi, nous avons beaucoup discuté, j'ai présidé plusieurs réunions avec les promoteurs qui étaient les attributaires du premier concours. Nous sommes arrivés à un compromis qui nous paraît désormais acceptable en matière environnementale et d'amélioration. Un second permis de construire est en train d'être étudié pour permettre de lancer ce projet dont la construction devrait démarrer au cours de l'année 2009.

**M. CUTURELLO.**- En gardant l'équilibre logements en accession, intermédiaires, qualitatifs, etc. ?

**M. CIOTTI.**- Nous avons pris en compte le fait que ces logements seront réservés à des personnes qui travaillent dans le secteur de la plaine du Var pour limiter la durée des déplacements domicile/travail. C'est un point innovant sur lequel le monsieur Président nous avait demandé d'insister. Ce sera l'originalité de ce projet.

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie. Je mets aux voix le rapport.

***La délibération 5.23, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **5.25 FINANCEMENT DES ETUDES PRELIMINAIRES POUR L'AUGMENTATION DE CAPACITE DE LA LIGNE NICE DRAP ET LA CREATION DE HALTES AUX LIEUX DITS PONT MICHEL ET PALAIS DES EXPOSITIONS - CONVENTION.**

**M. CIOTTI.**- C'est un sujet qui nous ramène au débat précédent de façon un peu annexe.

Je vous propose d'adopter une convention de financement entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Etat, Réseau Ferré de France et le Conseil Général des Alpes-Maritimes pour financer des études sur l'amélioration du fonctionnement des réseaux de transports express régionaux sur l'Est de la ville et notamment pour la ligne Nice-Breil. Cela nous permettra d'optimiser la liaison entre Nice et Drap notamment avec un cadencement de 15 minutes. La desserte de La Trinité pourra se faire rapidement. Nous lançons dès aujourd'hui cette étude avec la mise en place d'une halte à Bon-Voyage qui sera l'amorce du premier pôle multimodal entre le tramway, le train et la voiture puisqu'il y a un parc relais à Bon-Voyage. Il y aura très rapidement la possibilité d'améliorer le cadencement de cette ligne.

Nous lançons également au travers de ces études la possibilité de mettre en place une halte ferroviaire au niveau du Palais des Expositions. C'est réclamé depuis des années, c'est important. Réseau Ferré de France et la Société Nationale des Chemins de Fer étaient réticentes mais ce serait un outil au point de vue touristique pour améliorer le fonctionnement du Palais des Expositions. Cela s'inscrit dans le débat que vous avez évoqué tout à l'heure et que nous avons instauré de façon très qualitative, notamment grâce au travail de

monsieur PIEL, que je salue, avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour améliorer et harmoniser tous nos réseaux de transport, ce qui n'avait jamais été fait jusqu'à ce jour.

Après, nous attendons des réponses financières sur des projets beaucoup plus lourds mais nous lançons d'ores et déjà cette démarche et nous lancerons la même chose sur la ligne des chemins de fer de Provence.

**M. LE PRESIDENT.-**

***La délibération 5.25, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**5.26 CONTRAT DE CONCESSION DE CHAUFFAGE URBAIN DE NICE EST - RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2007.**

**M. CIOTTI.-** Il s'agit de présenter le rapport du délégataire sur le contrat de concession du chauffage urbain de Nice qui nous lie avec la SONITHERM. Vous avez ce rapport extrêmement détaillé en votre possession.

***Le conseil communautaire prend acte.***

**5.29 DECLARATION DES EUROCIITIES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE - APPROBATION.**

**M. CIOTTI.-** C'est un rapport important qui intervient au moment où le Président de la République, en clôture de la présidence de la France à l'Union Européenne, vient de faire adopter un plan climat pour l'Union Européenne. Cela constitue une nouveauté et démontre une fois de plus combien la présidence de Nicolas SARKOZY a fait bouger les lignes en Europe.

Dans ce cadre, nous adoptons aujourd'hui l'adhésion à la charte des Eurocities pour mettre en place un plan climat et pour travailler sur les questions de changements climatiques. Vous avez cette déclaration des Eurocities que nous vous proposons d'adopter et qui réfléchit sur les dispositions qui doivent être mises en place dans les années à venir pour adopter une véritable stratégie de lutte contre le changement climatique, avec un plan d'actions très précis et qui a été adopté par la plupart des grandes cités d'Europe.

**M. GAECHTER.-** Effectivement, cette délibération va dans le bon sens. A la lecture du dossier, je m'aperçois que l'on reprend tout ce qui est dit depuis 30 ans au niveau écologie. Nous sommes favorables à cette délibération.

Cependant, les écrits sont ce qu'ils sont, les faits et la réalisation sont autres choses. Nous attendons de voir notamment dans nos collectivités les budgets qui vont être votés prochainement si l'on se donne les moyens d'aller dans ce sens. C'est pour la déduction locale.

Entre parenthèses, je suis surpris de la délibération du Conseil Général des Alpes-Maritimes par rapport au chauffage et la baisse de la subvention pour les particuliers. Cela ne va pas dans le sens de ce que vous venez de présenter.

Nous devons être vigilants également au niveau de l'Etat. Lorsque je vois le plan de relance annoncé par monsieur FILLON qui relance la construction des contournements autoroutiers des grandes villes au niveau national, je pense notamment à Strasbourg, l'on n'est pas tout à fait dans la logique de cette délibération Eurocities. Or l'on est aussi solidaire entre villes à partir du moment où l'on signe cette charte.

Oui, bien sûr, nous sommes favorables à cette délibération, mais nous attendons de voir les budgets et les réalisations, si la volonté politique telle que vous l'annoncez aujourd'hui va dans le sens de ce que vous proposez.

**M. CIOTTI.**- Que puis-je rajouter, monsieur GAECHTER, si ce n'est que je note avec satisfaction que vous approuvez cet engagement ?

Les actions ont été conduites. Un magazine classait récemment le Département des Alpes-Maritimes au 2<sup>e</sup> rang national des départements en matière d'engagement sur le développement durable. Ce n'est pas par hasard, c'est le fruit d'un travail conduit par Christian ESTROSI à la présidence du Conseil Général.

Vous parlez des aides énergétiques ; seul le département des Alpes-Maritimes les a mises en place. Vous indiquez qu'elles baissent, mais elles sont les seules à exister en France aujourd'hui. Elles étaient à des niveaux très élevés, 80 %. Aujourd'hui, l'Etat -et je n'ai pas cru percevoir dans un autre hémicycle dans lequel j'ai l'honneur de siéger que les élus appartenant à votre formation politique avaient soutenu ces dispositions- a engagé de nouvelles mesures, notamment des prêts à taux zéro en matière énergétique. Il a augmenté le crédit d'impôt en matière d'équipements énergétiques. Il était légitime que le Département des Alpes-Maritimes qui a été moteur, initiateur, précurseur en cette matière prenne en compte aujourd'hui les nouvelles dispositions législatives. Des tableaux extrêmement pertinents ont été produits dans la presse locale qui démontrent que l'aide est extrêmement importante.

C'est vrai qu'il y a eu un effet multiplicateur, incitateur, lancé au départ, des aides allaient jusqu'à 8 000 euros versés par le Conseil Général des Alpes-Maritimes pour un équipement individuel. L'assemblée départementale a estimé qu'il fallait instaurer des plafonds à ces aides pour ne pas aller jusqu'à 8 000 euros mais le volume de 8 millions d'euros d'aides annuelles est maintenu dans sa globalité. Cette mesure a connu un énorme succès, plusieurs milliers de particuliers se sont équipés et continueront à le faire, le volume reste le même.

Donc dire que cela baisse est une contre-vérité. Je préférerais que vous saluiez l'action du département, seul département de France à être allé sur cette mesure. Je ne suis pas sûr que les départements de l'Isère ou des Bouches-du-

Rhône proposent les mêmes aides. Je sais aussi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et c'est une conséquence, a diminué aussi ses aides.

Le volume a été maintenu, ce qui permettra à plus de personnes d'en bénéficier. Vous parliez tout à l'heure de responsabilité budgétaire ; vous ne pouvez pas tenir en permanence des discours contradictoires, dire qu'il faut toujours aller plus loin et dire que de fausses promesses sont faites. Il y a un volume budgétaire qui est constant, il ne peut pas être augmenté, et nous veillerons à ce que plus de personnes puissent en bénéficier. C'est l'esprit de cette logique. Mais dire que cela baisse est une contre-vérité. En plus, je le répète, c'est le seul département de France qui applique cette disposition. C'est suffisamment rare pour être souligné.

**M. GAECHTER.**- C'est aussi le seul département qui doit avancer sur l'énergie renouvelable. Il n'était donc pas forcément de bon ton au niveau du Conseil Général des Alpes-Maritimes de maintenir le montant alors qu'il y a un objectif d'augmenter en volume la production d'électricité par énergies renouvelables. C'est le sens de mon propos, pas autre chose.

**M. LE PRESIDENT.**- Non, vous faites de la désinformation. Pourquoi ? Abandonnons toute idéologie et regardons la situation : aucun département de France n'aide les particuliers. Il y a trois ans, un département de France s'est engagé à aider les particuliers à s'équiper de systèmes photovoltaïques, de chaudières bois ou de systèmes solaires pour autofinancer leur chauffage, l'eau chaude voire le fonctionnement de certains appareils électroménagers. C'est la première chose à dire lorsque l'on est objectif.

Résultat : aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, en moins de trois ans nous avons eu 7 500 particuliers dans le Département des Alpes-Maritimes qui se sont équipés grâce à nos aides.

Deuxième information : le Conseil Régional Provence-Alpes- Côte d'Azur s'est engagé dans la même voie et c'était une bonne nouvelle. Il s'est engagé à un niveau proportionnel beaucoup plus élevé que celui dont il vient de se désengager. Cela fait que lorsque l'on déposait un dossier chez un vendeur installateur agréé, l'on bénéficiait jusqu'à ce jour de trois mesures : la subvention du Conseil Général des Alpes-Maritimes qui est la plus importante, la subvention du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le crédit d'impôt de l'agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie.

D'un seul coup, au mois d'octobre nous avons eu une délibération du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur lequel j'ai beaucoup de respect, j'ai des partenariats avec lui, qui décidait de réduire de près de 80 % son aide dans ce domaine et de la plafonner à 300 euros, et personne n'en parle ! Nous baissons dans des proportions bien moindres et l'on calcule notre baisse !

Que s'est-il passé en octobre lorsque le Conseil Général des Alpes-Maritimes a décidé de manière rétroactive, alors que la décision que nous avons prise ne s'appliquera que pour les futurs dossiers et pas pour les dossiers déposés ? Nous

avons actuellement 9 500 dossiers déposés, 7 500 ont eu une réponse, 2 000 de plus auront une réponse sur la base des dispositions précédentes. Personne n'est pris de court, contrairement au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mais le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur se désengageant, alors que nous avons fait voter une enveloppe annuelle de 6 millions d'euros, nous disons que notre enveloppe n'est pas extensible, or nous avons des demandes d'aides beaucoup plus importantes pour compenser le désengagement du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Si nous voulons aider l'ensemble des demandeurs en restant dans notre enveloppe de 6 millions d'euros – nous ne nous désengageons pas puisque nous restons à 6 millions d'euros alors que le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur baisse son enveloppe globale – nous sommes obligés de diminuer pour compenser le désengagement du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mais nous faisons un calcul, Monsieur GAECHTER : à enveloppe constante, au lendemain du vote du texte de loi par le Parlement sur le Grenelle 1 qui dit que les crédits d'impôts accordés par l'Etat et par l'agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie vont monter à un niveau plus élevé, malgré la diminution de la Région, le niveau d'aide pour les particuliers reste le même. Personne ne le dit !

L'on doit retenir qu'une collectivité en France a donné une impulsion et que l'Etat à un moment donne une suite à cette impulsion et apporte enfin sa contribution. Permettez-moi de vous dire qu'à partir du moment où le contribuable national vient soulager le contribuable départemental et que cela permet à tous ceux du département qui nous font la demande d'en arriver avec un total Région diminué, un total département diminué dans de moindres proportions parce que l'Etat apporte le complément voire le crédit d'impôt dans des proportions plus importantes, cela nous permettra en 2009, là où nous étions à 9 000 dossiers subventionnés, d'arriver à un niveau beaucoup plus élevé. Nous serons complètement en phase avec l'impulsion donnée pour qu'il y ait de plus en plus de particuliers qui, dans le département des Alpes-Maritimes, puissent prendre l'initiative de contribuer à la baisse de la consommation d'énergie et utiliser les ressources naturelles pour lesquelles nous leur proposons cette opportunité.

C'est cela la vérité. Vous vous contentez d'une explication partielle qui ne donne pas la globalité de l'information. Désormais, grâce à vous, monsieur GAECHTER, j'ai donné la totalité de l'information. Il y aura donc avec 6 millions d'euros d'aides reconduites au Conseil Général des Alpes-Maritimes en 2009 beaucoup plus de particuliers dans le département des Alpes-Maritimes qui seront aidés qu'il n'y en a eu en 2008 et 2007. Le résultat est celui-là et aucun autre. *(Applaudissements...)*

Je mets aux voix le rapport 5.29.

***La délibération 5.29, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOSSIER PRESENTE PAR  
MONSIEUR RENE VESTRI,  
VICE-PRESIDENT**

**5.24 DELEGATION AU PRESIDENT POUR L'APPROBATION ET LA SIGNATURE DES CONTRATS D'AMODIATION DE POSTE DE MOUILLAGE ET D'AMARRAGE - COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 6 DU 18 AVRIL 2008.**

**M. VESTRI**.- Les commissions du développement durable et des finances ont donné un avis favorable.

***La délibération 5.24, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**M. LE PRESIDENT**.- Je donne la parole à madame Sandrine FILIPPINI pour le dossier 5.1 et je veux la remercier pour son investissement, ainsi que monsieur Jacques DEJEANDILE, pour la préparation de ce rapport.

**DOSSIER PRESENTE PAR  
MADAME SANDRINE FILIPPINI,  
CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE**

**5.1 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AU TRANSPORT A LA DEMANDE DEDIE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE.**

**Mme FILIPPINI**.- Je vais faire un résumé de cette délibération pour que les conseillers communautaires comprennent son intérêt. Elle va répondre à une demande importante de nos usagers en situation de handicap.

Nous avons commencé par un appel d'offres qui a permis à trois dossiers d'être retenus : KEOLIS, RCA MOBILITE ET TRANSDEV. Trois critères ont été retenus pour analyser ces offres dès le départ :

1- La qualité du service proposé aux usagers, en prenant en compte l'inscription au service, la réservation du transport avec tous ses aléas et l'amplitude du service.

2- Le prix.

### 3- Les précisions et détails de l'offre.

Pour la qualité de service, KEOLIS s'est placé en 1<sup>er</sup>, ensuite TRANSDEV ET RCA MOBILITE en 3<sup>e</sup>.

Le prix : c'est une prestation de transport qui répondra du lundi au samedi avec des options, à savoir desservir également le soir et le dimanche. L'on peut aussi avoir des variantes : pouvoir réserver une heure avant son transport.

Conclusions pour les offres de base : RCA MOBILITE se place en 1<sup>er</sup>, KEOLIS en 3<sup>e</sup>. Cependant, il faudra retenir que pour le service permettant de réserver son transport une heure avant, KEOLIS est placé en 1<sup>ère</sup> position.

Précisions et détails de l'offre : KEOLIS se place en 1<sup>er</sup>, tout était totalement détaillé dans sa convention, RCA MOBILITE est 2<sup>e</sup> et TRANSDEV 3<sup>e</sup>.

La conclusion des négociations montre le classement suivant : 1<sup>er</sup> KEOLIS, 2<sup>e</sup> RCA MOBILITE, 3<sup>e</sup> TRANSDEV.

KEOLIS est actuellement l'exploitant du réseau de la ville de Rennes qui est précurseur en matière de transport à la demande. Cette délégation de service public est valable pour cinq ans. Le coût représente entre 1,5 et 2 millions d'euros par an.

Nous proposons un démarrage à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 avec le premier transport envisagé au 1<sup>er</sup> mars 2009.

Ce transport à la demande répond à une prestation de transport de porte à porte pour l'utilisateur demandeur, sachant que cela passe par une commission médicale. J'attire votre attention : lorsque l'on dit commission médicale, ce n'est pas simplement pour prendre en compte l'aspect médical mais pour répondre au mieux à la demande de l'utilisateur en essayant d'approprier au mieux le mode de transport accordé pour que cela soit confortable et surtout que le véhicule soit adapté à la situation. Il s'agit également de prendre en compte l'accessibilité de son logement. Pour les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant, l'accès le plus usuel n'est pas forcément la porte principale de l'immeuble mais plutôt un accès par le garage. Tout cela est pris en compte dans la commission médicale qui est composée de médecins et d'ergothérapeutes.

Ce transport à la demande répond entièrement au réseau urbain du territoire communautaire. Il desservira du lundi au dimanche pour un prix de 1 euro -l'on retrouve le tarif communautaire instauré par le conseil. Le département des Alpes-Maritimes est un département touristique donc le transport à la demande sera ouvert à nos touristes.

Nous demandons aujourd'hui à l'ensemble du conseil communautaire d'approuver et de décider le choix de KEOLIS, d'approuver les termes de la convention et d'autoriser monsieur le Président à la signer, et de confirmer les crédits.

Permettez-moi de rajouter en conclusion que c'est une délibération très importante pour notre département et pour la Communauté d'Agglomération puisque c'est une demande très forte des usagers qui ne peuvent pas toujours accéder aux transports en commun. Par la concrétisation de ces transports à la demande nous allons rendre confortables tous les déplacements de nos usagers.

J'espère que cette délibération verra l'unanimité de nos conseillers communautaires. Merci à vous tous.

*(Applaudissements...)*

**M. LE PRESIDENT.**- Merci, madame la conseillère. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

**M. DEJEANDILE.**- Je voudrais simplement souligner que parmi nous se trouve aujourd'hui Marcel WANJBERG qui avait initié ce type de transport dans la ville 25 ans auparavant avec son association le GIHP. Il doit être heureux aujourd'hui de savoir que grâce à vous tous un nouveau système de transport va enfin voir le jour dans la communauté de communes. Merci à vous tous.

*(Applaudissements...)*

**M. LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport qui fait l'unanimité.

***La délibération 5.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

C'est un message fort, un acte important qui doit être suivi de beaucoup d'autres. Nous ne devons pas relâcher nos efforts dans ce domaine. Je remercie Sandrine FILIPPINI et Jacques DEJEANDILE de leur contribution et de l'impulsion nouvelle qu'ils donnent à notre communauté d'agglomération pour que chacun de ceux qui sont malheureusement atteints par quelque forme de handicap que ce soit puisse être considéré dans notre territoire comme citoyen à égalité, traité avec la même justice et la même équité, ayant accès à tous les services dans les mêmes conditions que n'importe lequel de nos concitoyens.

**DOSSIER PRESENTE PAR  
MONSIEUR JACQUES  
DEJEANDILE,  
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

### **5.3 TARIFICATION COMMUNAUTAIRE POUR LES PERSONNES INVALIDES A PLUS DE 80 % AVEC ACCOMPAGNEMENT OBLIGATOIRE.**

**M. DEJEANDILE.**- Il faut savoir que dernièrement la loi a changé la carte d'invalidité qui permettait jusqu'à présent aux personnes qui étaient invalides avec plus de 80 % et dont la carte d'invalidité portait la mention « station

debout pénible » d'obtenir la gratuité dans les transports communautaires. Or cette carte disparaît peu à peu. Les nouvelles cartes ne portent que la mention « 80 % » et « accompagnement obligatoire ».

Nous proposons d'accorder la gratuité aux personnes habitant sur le territoire communautaire, non imposables et ayant une carte d'invalidité à 80 % avec la mention « accompagnement obligatoire ». Nous décidons également de conserver la gratuité pour les ayants droit actuels, c'est-à-dire les personnes habitant sur le territoire communautaire qui sont non imposables et qui ont encore une carte d'invalidité à 80 % portant la mention « station debout pénible » pour passer d'un système à l'autre.

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous remercie. C'est là aussi une avancée importante en matière de tarification. Je vous remercie d'avoir proposé ce rapport à notre assemblée. Je le mets aux voix, je pense qu'il fait l'unanimité.

***La délibération 5.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR PIERRE-PAUL  
LEONELLI,  
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

**5.27 FOURNITURE DE BENNES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LE RENOUELEMENT DU PARC DE VEHICULES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 10.1 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2006.**

**M. LEONELLI**.- C'est une autorisation de programme pour le renouvellement du parc de véhicules. Nous avons reçu un avis favorable des commissions aux collectes et des finances.

***La délibération 5.27, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**5.28 FOURNITURE DE BENNETTES A ORDURES MENAGERES - CHASSIS ET CAISSONS - AUTORISATION DE PROGRAMME - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 10.1 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2007.**

**M. LEONELLI**.- Ce sont des véhicules qui prennent les ordures ménagères moins importantes et qui passent dans des ruelles et des voiries plus étroites.

Les avis des commissions collecte et finances sont favorables.

***La délibération 5.28, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR ALAIN PHILIP,  
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

**M. PHILIP.**- Il s'agit de 15 rapports importants pour le devenir de nos territoires puisqu'ils concernent les plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme de communes de la Communauté d'Agglomération.

Les trois derniers rapports porteront sur les débats des orientations générales de projet d'aménagement de développement de trois communes. Nous devons répondre aujourd'hui dans le cadre de ce que la loi prévoit à ce débat obligatoire qui se déroule à la fois devant le conseil municipal concerné et devant le conseil communautaire.

Je fais un petit rappel : l'avantage aujourd'hui de ce passage en communauté urbaine, c'est qu'il nous assurera une plus grande cohérence, une réflexion globale donnée à l'échelle des SCOT et des documents d'analyse communaux. C'est un acquis très important pour tout le monde.

**5.6 COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR - REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS PARTIEL SECTEUR DES PALUDS - BILAN DE LA CONCERTATION - APPROBATION.**

***La délibération 5.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**5.7 COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR - REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS PARTIEL SECTEUR DES TENCHURADES - BILAN DE LA CONCERTATION - APPROBATION.**

**M. PHILIP.**- C'est afin de permettre les déchets inertes.

***La délibération 5.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**5.8 COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR – MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS PARTIEL APPROUVE LE 15 DECEMBRE 2005 - SECTEUR DES ISCLES – APPROBATION.**

**M. PHILIP.**- C'est l'installation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

***La délibération 5.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**5.9 COMMUNE DE LA TRINITE - PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE.**

**M. PHILIP.**- Nous fixons de grands objectifs.

***La délibération 5.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**5.10 COMMUNE DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT - REVISION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS APPROUVE LE 27 MARS 2002 - BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE.**

***La délibération 5.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**5.11 COMMUNE DE NICE - APPROBATION DE LA 8<sup>e</sup> MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.**

**M. PHILIP.**- Vous savez que la précédente municipalité avait annulé la procédure en cours, ce qui nous oblige à reprendre l'ensemble du dossier.

Je souligne que cette modification est faite pour favoriser la réalisation de logements sociaux dans la commune.

***La délibération 5.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**5.12 COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER - BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'AMENAGEMENT DE ZONE DE LA ZAC SUDALPARC.**

**M. PHILIP.**- Là aussi c'est un projet avec une dimension culturelle et d'animation économique dans le secteur.

***La délibération 5.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**5.13 COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER - CITE MARCHANDE - MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS PARTIEL SECTEUR CENTRE-VILLE - APPROBATION.**

**M. PHILIP.**- Cela permettra la mise aux normes et la réhabilitation de la halle marchande existante.

***La délibération 5.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**5.14 COMMUNE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER - REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS APPROUVE LE 26 SEPTEMBRE 1985 - QUARTIER DE LA DARSE TERRAIN GAZ DE FRANCE ET GYMNASSE.**

*La délibération 5.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**5.15 COMMUNE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER - REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS APPROUVE LE 26 MARS 2002 - SECTEUR EST DU STADE.**

M. PHILIP.- Il y a deux secteurs.

*La délibération 5.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**5.16 COMMUNE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER - REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS APPROUVE LE 26 SEPTEMBRE 1985 SUR LE SECTEUR OUEST DU STADE.**

M. PHILIP.- C'est la partie ouest du stade avec des équipements publics : une crèche, un parc de stationnement.

*La délibération 5.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**5.17 COMMUNE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER, EZE, BEAULIEU-SUR-MER ET CAP D'AIL - MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - ACTE DECLARATIF D'UTILITE PUBLIQUE - PROJET DE SECURISATION CONTRE LES EBOULEMENTS ROCHEUX DES FALAISES « PETITE AFRIQUE - SAVARIC - CULUSSA - TETE DE CHIEN - MONT DE LA BATAILLE ».**

M. PHILIP.- C'est un avis, le conseil communautaire a fait l'enquête publique.

*La délibération 5.17, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

M. LE PRESIDENT.- Pour les trois derniers dossiers 5.18, 5.19 et 5.20 il n'y a pas de vote mais le conseil communautaire se doit de procéder à un débat sur les orientations générales et projets d'aménagement de développement durable du programme local de l'urbanisme. Il faut un minimum de débat afin de ne pas affaiblir la procédure et fournir des motifs de recours à d'éventuels requérants.

C'est donc pour respecter totalement la procédure que je voulais vous prévenir de cela, sachant qu'aucun vote n'interviendra au terme des interventions des uns et des autres. Si vous pouvez nous présenter les trois délibérations ensemble, ensuite si certains souhaitent s'exprimer je leur passerai la parole.

**5.18 COMMUNE DE CAP D'AIL - ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DEBAT D'ORIENTATION GENERALE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.**

**M. PHILIP.**- Cela concerne la maîtrise de l'urbanisation et de la gestion qualitative de deux centres urbains placés dans la commune, l'actualisation des zones à risque, la mise en œuvre de la protection paysagère et de la loi littoral, la valorisation des délaissés SNCF.

***Le conseil communautaire prend acte.***

**5.19 COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-MER - ELABORATION DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.**

**M. PHILIP.**- Le projet d'aménagement de développement durable s'articule autour des axes suivants : assurer à la commune un développement durable de qualité, permettre aux citoyens de bénéficier d'un cadre urbain de qualité et fonctionnel dans un contexte économique favorable, développer et conforter les pratiques des habitants sur leur territoire, et enfin mieux circuler et se déplacer autrement dans cette commune.

***Le conseil communautaire prend acte.***

**5.20 COMMUNE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER - ELABORATION DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME - DEBAT SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.**

**M. PHILIP.**- Les objectifs sont les suivants : conserver la qualité d'un cadre paysager environnemental de renommée mondiale, conserver une ville active et promouvoir son attractivité, développer les fonctions économiques et optimiser l'offre de déplacement.

Vous avez dans les dossiers les documents qui concernent les projets d'aménagement de développement durable dont je rappelle que les orientations seront développées ensuite dans le cadre des plans de zonage et des règlements qui détailleront ces orientations.

**M. CUTURELLO.**- C'est une façon de satisfaire aux obligations de débat. J'ai des interrogations sur la question de la préservation des éléments remarquables. Il y a un débat sur la question de métropole mise en jeu dans une localité et je voudrais que cette question soit vraiment prise en considération. Il s'agit de prendre réellement en compte les espaces remarquables qui existaient dans cette commune, or le projet n'est pas très regardant, me semble-t-il.

**M. PHILIP.**- Ce sujet a fait l'objet de débats, nous en avons parlé en commission qui a donné un avis favorable. La commune a pris cela en compte et intègre les débats qui sont menés à l'échelle communale.

***Le conseil communautaire prend acte.***

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie.

Le débat a donc eu lieu, nous avons respecté les formes, c'est l'essentiel, chacun en a pris acte, c'était fondamental.

Avant de terminer cette séance, je voudrais vous indiquer en conclusion qu'à ce jour toutes les communes ont délibéré sur la transformation de la Communauté d'Agglomération en communauté urbaine : 21 communes ont délibéré favorablement, La Gaude, Coaraze et Saint-Jean-Cap-Ferrat ayant voté contre.

Les conditions sont donc maintenant réunies afin que monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes puisse prendre dans quelques jours son arrêté de création de la communauté urbaine. Nous aurons tenu les délais fixés en juin dernier ; cela a demandé énormément de travail aux élus municipaux et communautaires, aux fonctionnaires des communes membres et de Nice Côte d'Azur.

Je veux, mes chers collègues, d'abord vous remercier, quelles que soient les positions prises, pour la qualité du débat qui était le nôtre. Je charge tous les maires qui m'entourent d'exprimer à leurs collaborateurs toute la gratitude pour la part importante qu'ils ont prise pour nous aider à avancer notamment sur les dossiers de précision pour les transferts de compétences.

Enfin, je demande à monsieur le directeur général des services de bien vouloir transmettre à tous nos collaborateurs de la Communauté d'Agglomération nos sincères remerciements pour le travail remarquable qu'ils ont réalisé pendant ces derniers mois.

Le 1<sup>er</sup> janvier prochain nous ouvrirons ensemble une nouvelle page d'histoire de ce territoire. Il y a de nombreux défis passionnants qui nous attendent. Je sais pouvoir compter sur l'ensemble d'entre vous pour faire vivre ce territoire avec ses nouvelles attributions et la mutualisation de ses moyens, que cela se fasse pour plus de proximité et plus d'efficacité au service de l'ensemble de nos administrés, dans le respect de l'identité de chacune des communes membres de notre communauté urbaine, et vous savez combien nous y sommes attachés par rapport à l'histoire et aux engagements que chaque maire, chaque équipe municipale a pu prendre vis-à-vis de ses administrés. J'y serai personnellement très attentif.

Au moment où se termine cette séance, je veux vous remercier pour cette première partie de notre mandat que nous avons parcourue ensemble au cours de cette année 2008 et vous souhaiter tout simplement de partager d'excellentes fêtes de fin d'année avec tous ceux qui vous sont chers.

La séance est levée.

*(Applaudissements)*

◆◆◆

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 10 h 40

◆◆◆